

Encadrement des élèves

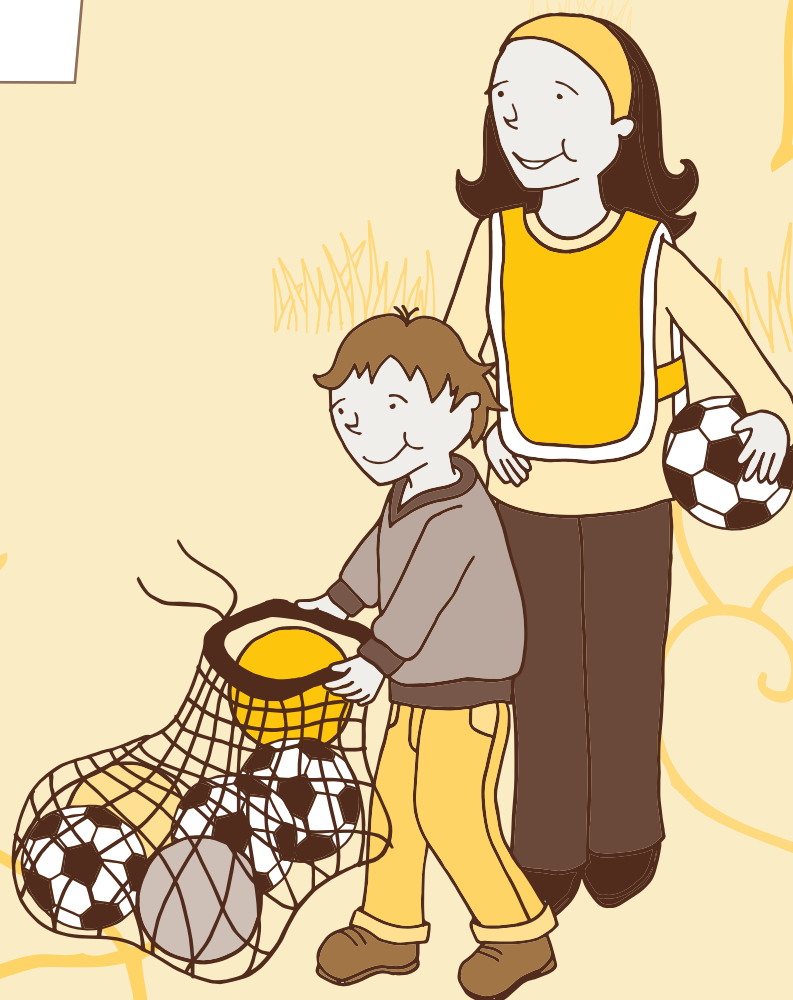
MA COUR :
UN MONDE
DE PLAISIR!



MA COUR: UN MONDE DE PLAISIR!

Encadrement des élèves

ÉCOLE PRIMAIRE



Réalisation

Bureau des services éducatifs complémentaires, Commission scolaire de Montréal
Coordonné par M. Pierre Chartrand

Équipe Jeunes, secteur Tout-petits - Jeunes,
Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Coordonnée par M. André Gobeil

Équipe de rédaction

Carole Carufel
Éducatrice physique bénévole, Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois

Marylène Goudreault
Conseillère en promotion de la santé – Kino-Québec,
Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Marie-Hélène Guimont
Conseillère pédagogique en éducation physique et à la santé -
Plan d'action *Bouger une heure par jour*, Commission scolaire de Montréal

Aide à la rédaction

Nathalie Brullemans
Conseillère pédagogique aux services de garde, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Véronique Laberge Gaudin
Agente de planification, de programmation et de recherche,
Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Claudine Pelletier
Psychoéducatrice et agente de soutien régional, Stratégie gouvernementale de mobilisation
de la société québécoise pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école,
Direction régionale de Montréal, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Collaborations spéciales

Daniel Côté
Agent de planification, de programmation et de recherche,
Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Joanie Galipeau
Psychoéducatrice, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Carole Genest
Conseillère en promotion de la santé – Kino-Québec,
Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Jacinthe Nolin
Conseillère pédagogique en éducation physique et à la santé –
Projet en développement psychomoteur au préscolaire, Commission scolaire de Montréal

Carole Poulin
Agente de planification, de programmation et de recherche,
coordonnatrice de l'équipe Développement des jeunes, secteur Tout-petits - Jeunes,
Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Hélène Sabourin
Technicienne en éducation spécialisée, École Saint-Antoine-Marie-Claret,
Commission scolaire de Montréal

Pierre H. Tremblay
Médecin-conseil, Direction de santé publique de l'Agence de la santé
et des services sociaux de Montréal

Édition

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Les outils du guide Ma cour : un monde de plaisir! ont été développés en 2009 par le ministère de
l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des
services sociaux et du réseau de l'éducation et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :
www.msss.gouv.qc.ca section Publications

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Bibliothèque et Archives Canada, 2018
ISBN : 978-2-550-80910-4 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la
diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications
du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude
privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la
source.

© Gouvernement du Québec, 2018

Comité de lecture

Daniel Auger
Conseiller Kino-Québec, Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie

Isabelle Boissé
Directrice du développement des programmes et services, Institut Pacifique

Sophie Bourque
Conseillère pédagogique en coordination et développement des services éducatifs
complémentaires, Bureau des services éducatifs complémentaires,
Commission scolaire de Montréal

Geneviève Couture
Coordonnatrice des services aux enfants et aux parents, Institut Pacifique

Joanne Cyr
Conseillère pédagogique en service de garde et de surveillance des dîneurs,
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Danielle Marquis
Spécialiste en sciences de l'éducation, responsable de la lutte contre l'intimidation
et la violence à l'école, Direction des services éducatifs complémentaires et
de l'intervention en milieu défavorisé, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Marie-Claude Lachaine
Directrice adjointe, École Saint-Isaac-Jogues, Commission scolaire de Montréal

Yanik Lefebvre
Agent de planification, de programmation et de recherche - Kino-Québec,
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Nathalie Ratté
Agente de planification, de programmation et de recherche,
coordonnatrice de l'équipe Saines habitudes de vie, secteur Tout-petits - Jeunes,
Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Paula St-Arnaud
Chargée de projet pour la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école,
ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Marie-Josée Talbot
Psychoéducatrice et agente de soutien régional, Stratégie gouvernementale de mobilisation
de la société québécoise pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école,
Direction régionale de l'Estrie, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Révision linguistique

Sylvie B. Roberge
Agente administrative, Direction de santé publique de l'Agence de la santé
et des services sociaux de Montréal

François Pratte
Rédacteur-réviseur, FraPra Multimédia

Conception graphique

Caméléon Designer inc.

Notes

Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination
et dans le seul but d'alléger le texte.

Les exposants en chiffres romains sont utilisés pour les notes de bas de page,
alors que ceux en chiffres arabes correspondent à la bibliographie qui se trouve
à la fin de ce volet.

Toute reproduction partielle ou totale de ce document est autorisée
si la source est mentionnée.

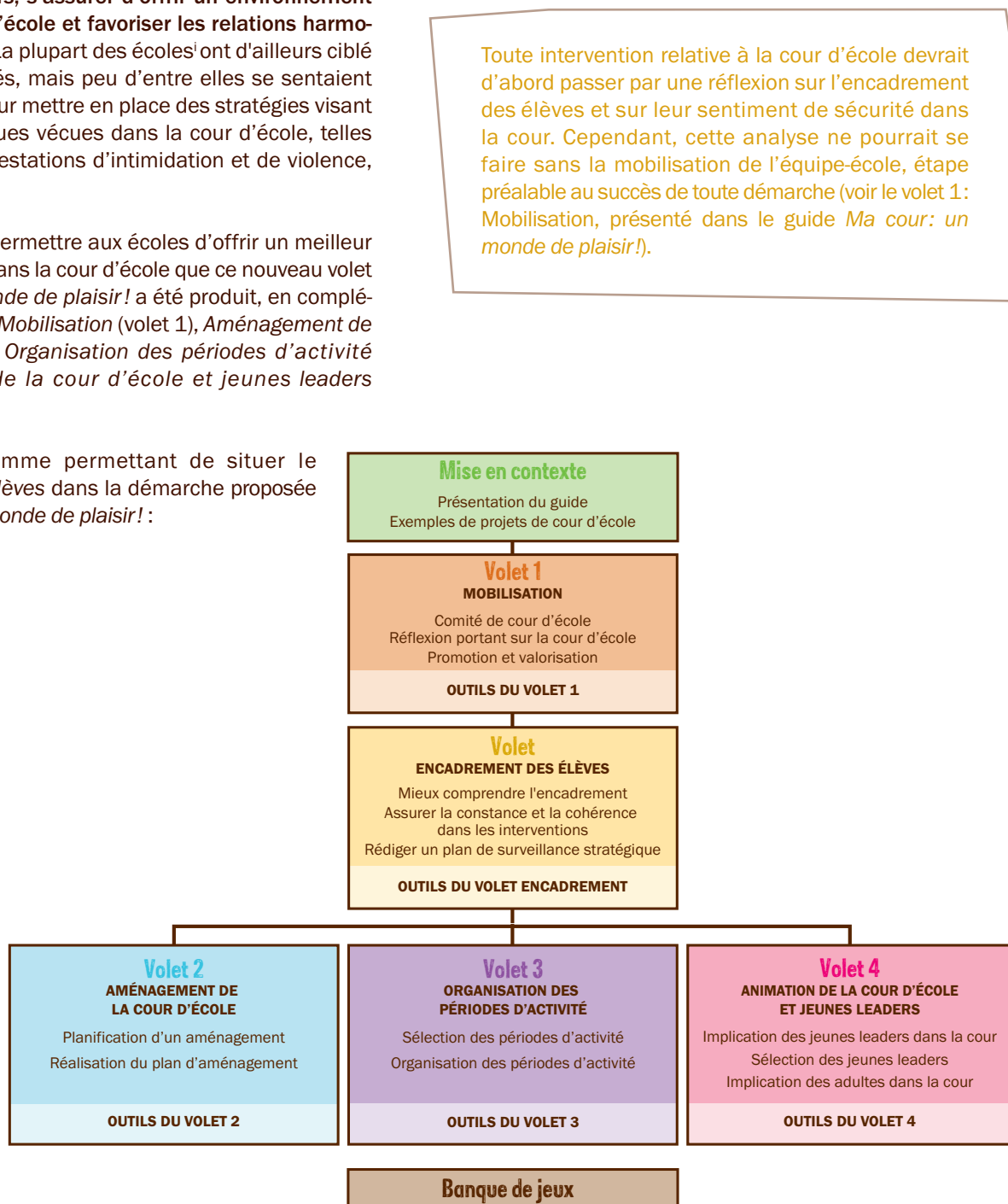
Référence pour citer ce document :
Carufel, C., Goudreault, M., Guimont, M-H. et collaborateurs. 2014.
Volet Encadrement des élèves, Guide Ma cour: un monde de plaisir!.
Montréal, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et
des services sociaux de Montréal, 58 p.

Avant-propos

La démarche proposée dans le guide *Ma cour: un monde de plaisir!* a conduit plusieurs écoles à mettre en place des actions afin de mieux aménager, organiser ou animer leur cour d'école. Trois priorités les motivaient à agir : **encourager les élèves à être physiquement actifs, s'assurer d'offrir un environnement sécuritaire dans la cour d'école et favoriser les relations harmonieuses entre les élèves**. La plupart des écolesⁱ ont d'ailleurs ciblé les deux dernières priorités, mais peu d'entre elles se sentaient suffisamment outillées pour mettre en place des stratégies visant à réduire les problématiques vécues dans la cour d'école, telles que les conflits, les manifestations d'intimidation et de violence, les accidents, etc.

C'est donc pour permettre aux écoles d'offrir un meilleur encadrement aux élèves dans la cour d'école que ce nouveau volet du guide *Ma cour: un monde de plaisir!* a été produit, en complément des volets suivants : *Mobilisation* (volet 1), *Aménagement de la cour d'école* (volet 2), *Organisation des périodes d'activité* (volet 3) et *Animation de la cour d'école et jeunes leaders* (volet 4).

Voici l'organigramme permettant de situer le volet *Encadrement des élèves* dans la démarche proposée par le guide *Ma cour: un monde de plaisir!* :



i. Ce constat a été observé dans la région de Montréal grâce à l'accompagnement offert aux écoles.

Ancrages de ce volet

Le volet *Encadrement des élèves* tient compte des principales mesures, stratégies et politiques mises en place par les réseaux de l'éducation et de la santé. Voici celles qui en ont guidé la rédaction :

Loi sur l'instruction publique (LIP) – Convention de partenariat et convention de gestion et de réussite éducative

Au Québec, le contexte actuel est favorable à une réflexion sur l'importance d'améliorer les environnements scolaires afin, notamment, de prévenir l'intimidation et la violence à l'école. Les commissions scolaires, dans le cadre des conventions de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), s'engagent à atteindre des objectifs spécifiques liés aux cinq buts établis par ce ministère, dont le but 4 qui vise l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. Par une convention de gestion et de réussite éducative, les commissions scolaires s'entendent, à leur tour, avec chacune de leurs écoles pour définir les objectifs à atteindre.

Tel que l'illustre la figure 1, nous croyons que le but 4 (L'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire) est au cœur de cette convention de gestion et de réussite éducative, car un enfant qui ne se sent ni bien ni en sécurité dans son milieu est moins disposé aux apprentissages.

Dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école

La *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école* (ancien projet de loi 56) a été adoptée et sanctionnée en juin 2012. Elle prévoit l'obligation, pour les établissements d'enseignement publics ou privés, d'adopter et de mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence devant inclure, entre autres, les éléments suivants :

- une analyse de la situation de l'école en ce qui a trait aux manifestations d'intimidation et de violence;
- des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence, qu'elle soit motivée, par exemple, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique;
- les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire;
- les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne;
- les sanctions disciplinaires applicables dans un tel cas, selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte.

Figure 1: Les cinq buts fixés par le MELS⁽¹⁵⁾

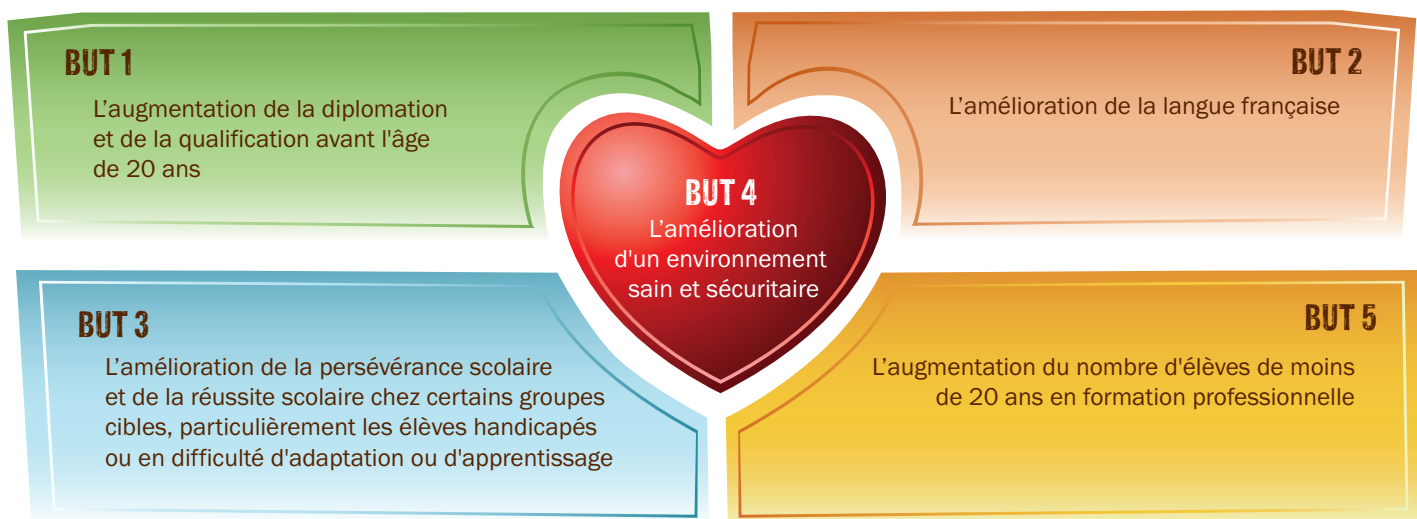


Figure adaptée de : Carufel, C. et Lacroix, D. 2012. *Ensemble pour un environnement sain et sécuritaire: Guide de la surveillance à l'école*. Val-d'Or, Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois. 32 p. ; cité dans Carufel, C. 2012. *Formation pour le personnel du service de garde et les surveillants d'élèves: Animation des jeux, encadrement des élèves et organisation de la cour, Fiche 1*. Val-d'Or, Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.⁽⁴⁾

Des actions pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence dans les écoles

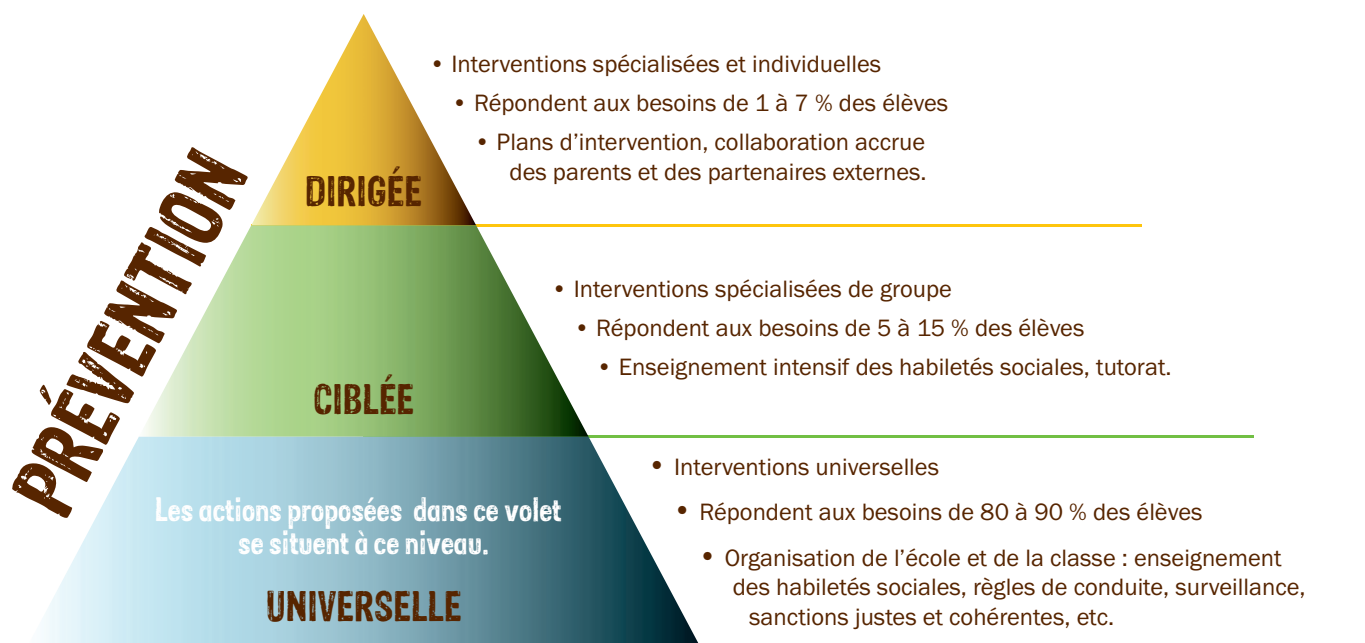
Les mesures pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école devraient s'inscrire dans une démarche réflexive, structurée, concertée et enracinée dans le projet éducatif et le plan de réussite de l'école. Elles devraient donc être intégrées à l'ensemble des préoccupations et des activités éducatives existantes dans les établissements scolaires.

Pour ce faire, les écoles doivent d'abord faire l'analyse de la situation en ce qui a trait aux manifestations d'intimidation et de violence. Par la suite, elles devraient déterminer les mesures de prévention à mettre en place en considérant les meilleures pratiquesⁱⁱ sur la question. Ces mesures devraient s'appuyer sur une répartition des interventions en trois niveaux de prévention : universelle, ciblée et dirigée (voir la figure 2).

La prévention universelle est celle qui est préconisée dans ce volet. Elle s'adresse à l'ensemble des élèves et permet de répondre aux besoins de 80 % à 90 % d'entre eux, en plus d'agir en amont des manifestations d'intimidation et de violence. Puisque règne un climat positif dans une école qui adopte une manière de penser et d'agir permettant à chaque personne de se sentir acceptée, appréciée et en sécurité,⁽⁹⁾ il importe que le personnel de l'école se mobilise et se concertent afin d'assurer une présence et un encadrement adéquats auprès des élèves.

Il est non seulement recommandé d'intervenir sur les manifestations d'intimidation et de violence dès qu'elles surviennent, mais également de travailler à la base : respect du code de vie, enseignement et renforcement des comportements positifs, surveillance constante auprès des élèves, etc. ⁽²⁶⁾

Figure 2 : Répartition des trois niveaux de prévention⁽¹⁶⁾



ii. Des documents portant sur les meilleures pratiques sont présentés dans la section « Les facteurs de protection », à la page VI.

Les facteurs de protection

Les facteurs de protection sont un ensemble de conditions pouvant être mises en place pour influencer favorablement les comportements des différents acteurs du milieu scolaire, élèves comme intervenants. Ces influences positives peuvent augmenter la probabilité de protection des élèves et assurer leur sécurité dans l'école.⁽¹⁶⁾ En outre, les facteurs de protection atténuent l'effet des facteurs de risque. Leur mise en place explique pourquoi certaines écoles ont moins de manifestations de violence que d'autres.

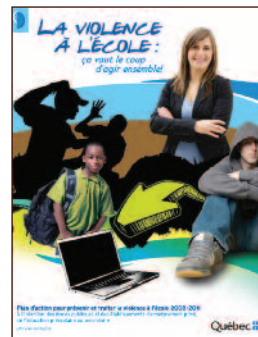
Ainsi, la prise en compte des facteurs de protection, issus des pratiques de promotion et de prévention jugées les plus efficaces par le milieu scientifique, favorise la réussite, la santé et le bien-être des jeunes en contexte scolaire. Afin de soutenir les intervenants scolaires dans la mise en place de ces pratiques, plusieurs documents sont mis à leur disposition. Voici ceux qui ont guidé l'écriture de ce volet. Les milieux scolaires sont invités à s'y référer s'ils désirent aller plus loin dans leur réflexion.



Une communauté mobilisée pour ses jeunes. Stratégies de promotion et de prévention.⁽²⁾



Guide d'interventions liées aux facteurs de protection pour prévenir et traiter la violence à l'école. Pour soutenir les écoles dans la mise en œuvre de leur stratégie locale d'intervention.⁽³⁾



La violence à l'école: ça vaut le coup d'agir ensemble! Autoportrait des actions réalisées par l'école pour traiter et prévenir la violence. Questionnaire à l'intention des écoles primaires et secondaires. Document de soutien.⁽¹⁷⁾



Réussite éducative, santé, bien-être: agir efficacement en contexte scolaire. Synthèse de recommandations.⁽¹¹⁾

VOLET

Encadrement des élèves

Afin d'agir en amont des problématiques vécues dans la cour d'école (conflits, manifestations d'intimidation et de violence, accidents, etc.) et de faire en sorte que les élèves apprennent et évoluent dans un environnement sain et sécuritaire, ce volet suggère aux écoles primaires de mettre en place une démarche d'encadrement des élèves menant à la rédaction d'un plan de surveillance stratégique. Il permet également au personnel des écoles de se doter d'une compréhension commune de ce concept et de renforcer la cohérence de leurs interventions et ce, peu importe le moment de la journée passé dans la cour.

Des outils sont proposés à la fin de ce volet pour guider les membres d'une équipe-école qui souhaitent amorcer ou poursuivre leurs réflexions sur l'encadrement des élèves. Ces outils sont également disponibles en format électronique afin qu'ils puissent mieux les utiliser et, au besoin, les imprimer pour garder des traces de leurs réflexions.



Légende



OUTIL :
Ce symbole invite le comité de cour d'école à réaliser l'activité proposée.



SUGGESTION :
Ce symbole fait part d'une suggestion au comité de cour d'école.

Table des matières – VOLET ENCADREMENT DES ÉLÈVES

VERSION ÉLECTRONIQUE

Avant-propos	III
Ancrages de ce volet	IV
ÉTAPE 1	
Mieux comprendre l'encadrement	3
1.1 Pourquoi se préoccuper de l'encadrement des élèves dans la cour d'école ?	4
1.2 Quelles stratégies favorisent un encadrement optimal ?	5
ÉTAPE 2	
Assurer la constance et la cohérence dans les interventions	6
2.1 Code de vie et ses composantes cour d'école	8
2.2 Importance de travailler conjointement avec le personnel des services de garde et de surveillance des dîneurs	11
ÉTAPE 3	
Rédiger un plan de surveillance stratégique	12
3.1 Responsabilités légales au regard de la surveillance	13
3.2 Modalités pour une surveillance stratégique	14
3.3 Élaboration de procédures claires	16
3.4 Élaboration du plan de surveillance stratégique	17
Conclusion	17
LISTE DES OUTILS DU VOLET	
Encadrement des élèves	18
Outil 33 Comment rendre la cour d'école plus ensoleillée ?	19
Outil 34a La cour d'école est-elle sécuritaire ?	21
Outil 34b Réflexion synthèse	22
Outil 35a Liste de règles, de comportements attendus et d'actions éducatives	23
Outil 35b Canevas pour la rédaction des règles, des comportements attendus et des actions éducatives	24
Outil 36 Comportements attendus pour une utilisation sécuritaire des appareils et des équipements de jeu	25
Outil 37a Interventions préventives, mesures de soutien et conséquences éducatives	27
Outil 37b Exemples de gestes de réparation	28
Outil 38 Liste d'attitudes à privilégier et banque de renforcements positifs	29
Outil 39a Grille d'observation de la surveillance actuelle dans la cour d'école	30
Outil 39b Grille d'observation de la surveillance actuelle à l'intérieur de l'école	32
Outil 39c Analyse de la surveillance actuelle	34
Outil 40 Croquis des zones de surveillance souhaitées	36
Outil 41 Chartes de la température	37
Outil 42 Exemple d'un plan de surveillance stratégique	39
Outil 43 Schéma intégrateur de la cour d'école	48
Références	73

ÉTAPE 1

Mieux comprendre l'encadrement

Objectifs de l'étape :

- **Se doter d'une compréhension commune de l'encadrement des élèves.**
- **Comprendre l'impact de l'encadrement des élèves sur l'environnement scolaire.**
- **Dresser le portrait actuel de la sécurité dans la cour.**

Mise en contexte :

Une compréhension commune de l'encadrement des élèves est la base de toute intervention cohérente au sein d'une équipe-école. Elle facilite les interventions faites auprès des élèves et, par le fait même, améliore le climat dans la cour d'école. Cependant, pour faciliter cette vision commune, il est important de faire le portrait de la sécurité dans la cour en identifiant les éléments positifs ainsi que ceux à améliorer. Il sera ensuite plus facile d'élaborer une stratégie d'action en vue de rendre les jeunes physiquement actifs, de favoriser les relations harmonieuses entre eux et d'assurer un climat sain et sécuritaire dans la cour.

Vous aurez besoin de :

OUTIL 33

Comment rendre la cour d'école plus ensoleillée ?

OUTIL 34

- a) La cour d'école est-elle sécuritaire ?
- b) Réflexion synthèse



Le Conseil supérieur de l'éducation du Québec propose une définition de l'encadrement :

« L'encadrement consiste [pour le personnel des écoles] à soutenir, à guider et à accompagner les élèves, non seulement dans leur cheminement scolaire, mais aussi dans leur développement personnel et social. À ces fonctions s'ajoute celle de [surveillance] qui touche en particulier les règles de conduite et de sécurité. Ces règles permettent d'assurer la sécurité physique et morale des élèves, de faciliter l'exercice de la discipline dans l'école, de garantir le respect des droits individuels et collectifs dans l'établissement et de rassurer les parents. L'encadrement favorise enfin le développement du sentiment d'appartenance à l'école, le dépistage de situations problèmes et le développement d'une culture d'établissement. »⁽¹³⁾

Dans le présent document, l'expression **encadrement des élèves** fait référence à ce qui se passe dans la cour de l'école et lors des moments de transition qui mènent l'élève de sa classe ou du local du service de garde vers la cour et vice-versa (prise de rang, entrée dans l'école, arrêt aux toilettes et aux fontaines d'eau, déplacements à l'intérieur – corridors, escaliers, paliers – et déplacements vers les autobus).

1.1 Pourquoi se préoccuper de l'encadrement des élèves dans la cour d'école ?

Dans un monde idéal, la cour d'école devrait être, pour tous les élèves, synonyme d'amusement, de délassement, de détente, de distraction, de divertissement, de jeux, de temps libre et de plaisir. Cependant, pour certains d'entre eux, elle rime trop souvent avec bousculades, ennui, craintes, intimidation, violence, conflits et accidents, ce qui teinte négativement la perception qu'ils ont de leur sécurité dans ce lieu. D'ailleurs, puisque le sentiment de sécurité des élèves a une influence considérable sur leurs apprentissages et leur réussite éducative, l'école est un lieu privilégié pour les soutenir dans le développement de leurs habiletés sociales telles que communiquer, socialiser et développer des habiletés pour gérer leurs conflits. Considérant que les élèves se retrouvent dans la cour d'école au moins quatre fois durant une journéeⁱⁱⁱ, 20 fois dans une semaine, 80 fois dans un mois et près de 700 fois dans une année scolaire, il paraît essentiel de se préoccuper de ce lieu. Ainsi, si le climat qui y règne est agréable et convivial, l'élève sera mieux disposé à apprendre. À l'inverse, si ce climat est tendu ou malsain et que l'élève est intimidé, bousculé ou rejeté par ses camarades dans la cour, il y a fort à parier qu'il entrera en classe dans un état d'esprit qui l'empêchera de se concentrer et qu'il sera ainsi peu enclin à apprendre. L'encadrement des élèves améliore la qualité de vie dans la cour et engendre des répercussions majeures sur le climat de l'école et sur les retours en classe. L'importance qu'on y accorde prend donc tout son sens.

Les élèves réussissent mieux dans un environnement où ils se sentent en sécurité, où la discipline est gérée de façon juste et cohérente et où élèves comme adultes participent à la vie scolaire.

Claire Beaumont, professeure titulaire,
Chaire de recherche Sécurité et violence en milieu éducatif⁽²²⁾



L'outil 33, *Comment rendre la cour d'école plus ensoleillée ?*, est une activité à réaliser en classe ou lors d'une période au service de garde afin de connaître la perception que les élèves ont de leur cour d'école et de leur permettre de discuter sur les qualités et les habiletés sociales qu'ils devraient développer pour y passer des moments agréables.

iii. Ces moments sont : le matin avant le début des cours, la récréation de l'avant-midi, la période du midi et la fin des classes.

1.2 Quelles stratégies favorisent un encadrement optimal ?

Plusieurs stratégies liées à l'encadrement des élèves peuvent influencer favorablement la mise en place d'un environnement sain et sécuritaire dans la cour. Leur adoption favorise la promotion de relations harmonieuses, ce qui permet au personnel de mieux prévenir les manifestations d'intimidation et de violence, les conflits, les accidents, etc. Voici quelques-unes de ces stratégies⁽¹¹⁾:

- favoriser un environnement qui maximise la surveillance et réduit l'isolement potentiel des élèves, tout en respectant leur intimité (exemple : revoir l'aménagement de la cour afin d'éliminer les obstacles empêchant de voir tous les élèves);
- s'assurer que les adultes dans la cour surveillent adéquatement les élèves en appliquant les quatre modalités de surveillance (voir l'étape 3 de ce volet);
- faire surveiller les lieux propices aux manifestations de comportements inadéquats par un nombre suffisant d'adultes;
- restreindre l'accès au territoire de l'école (exemple : limiter l'entrée dans la cour à un seul accès);
- offrir un espace vital adéquat selon l'âge des élèves (dans la cour, un rapport de 6 m² à 10 m² par élève est recommandé⁽¹⁴⁾);
- éviter les affluences d'élèves en répartissant les heures de récréation et de repas;
- organiser les périodes d'activité en tenant compte de la capacité d'accueil de la cour;
- réduire les moments et les temps de déplacement sans supervision^{iv}.



L'outil 34a, *La cour d'école est-elle sécuritaire ?*, permettra au comité de faire un état de situation sur la sécurité dans la cour. Le comité sera ensuite invité à compléter l'**outil 34b, *Réflexion synthèse*** dans lequel il pourra déterminer les priorités d'action en fonction des résultats obtenus.



iv. Il est possible qu'un élève ait à se déplacer seul dans l'école pour, par exemple, aller aux toilettes ou au secrétariat, ou pour aller chercher les collations. Toutefois, il faudrait éviter qu'un élève se retrouve dans la cour sans la supervision d'un adulte.

ÉTAPE 2

Assurer la constance et la cohérence dans les interventions



Objectifs de l'étape :

- **Comprendre l'importance d'intervenir de manière constante et cohérente.**
- **Élaborer des règles et des moyens d'intervention communs à l'ensemble de l'équipe-école.**
- **Reconnaître le rôle essentiel des services de garde et de surveillance des dîneurs pour favoriser des interventions constantes et cohérentes tout au long de la journée.**

Mise en contexte :

La constance et la cohérence dans les interventions faites auprès des élèves sont des éléments essentiels à l'obtention d'un climat sain dans la cour d'école. C'est pourquoi l'engagement du personnel des services de garde et de surveillance des dîneurs au sein du comité cour d'école, ainsi qu'une bonne communication entre tous les membres de l'équipe sont des atouts. Il est également recommandé de travailler à partir d'un document commun tel que le code de vie de l'école et de le développer de manière à y intégrer, entre autres, les règles et comportements attendus dans la cour d'école.

Vous aurez besoin de :

OUTIL 25

(Volet 4 – Animation de la cour d'école et jeunes leaders)

Code de conduite dans la cour d'école

OUTIL 35

- a) Liste de règles, de comportements attendus et d'actions éducatives
- b) Canevas pour la rédaction des règles, des comportements attendus et des actions éducatives

FICHE 8

(Volet 4 – Animation de la cour d'école et jeunes leaders)

La sécurité, qu'est-ce que ça veut dire ?

OUTIL 36

Comportements attendus pour une utilisation sécuritaire des appareils et des équipements de jeu

OUTIL 37

- a) Interventions préventives, mesures de soutien et conséquences éducatives
- b) Exemples de gestes de réparation

OUTIL 24

(Volet 4 – Animation de la cour d'école et jeunes leaders)

Mécanisme de résolution de conflits



Dans la cour d'école, les élèves apprennent, entre autres, les valeurs de respect, de coopération, d'entraide, de tolérance, de solidarité et d'acceptation de la différence. Par conséquent, pour qu'ils réussissent à développer des rapports harmonieux avec leurs pairs et à renforcer leurs compétences sociales⁽²⁾, la constance et la cohérence dans les interventions de tous les acteurs impliqués sont primordiales.⁽³⁾

On dit qu'il y a **constance** lorsque les règles sont toujours les mêmes, peu importe le moment de la journée (exemple : pour les récréations ou pour toutes les périodes du service de garde ou de surveillance des dîneurs, les élèves doivent utiliser la glissoire seulement pour descendre). Dans le même esprit, tous les adultes doivent intervenir chaque fois qu'il y a un manquement (exemple : peu importe le moment de la journée, le personnel intervient systématiquement lorsqu'un élève n'utilise pas la glissoire adéquatement).⁽²⁴⁾

Dans un même ordre d'idées, on dit qu'il y a **cohérence** lorsque tous les membres du personnel appliquent de la même manière les conséquences appropriées au geste posé (exemple : après le deuxième avertissement, le personnel interdit à l'élève l'accès à la glissoire s'il ne l'utilise pas adéquatement, et ce, peu importe le moment de la journée). Cela signifie également que l'adulte doit réellement appliquer les conséquences émises lors de son avertissement (exemple : si un surveillant prévient un élève qu'il n'aura plus accès à la glissoire la prochaine fois qu'il ne l'utilisera pas adéquatement, l'élève aura réellement cette conséquence s'il ne respecte pas la consigne).⁽²⁴⁾

La constance et la cohérence permettent donc aux élèves de bien intégrer les règles et les attentes de l'école. Elles permettent également :

- d'accroître le sentiment de sécurité des élèves dans ce lieu;
- d'assurer un meilleur climat relationnel entre les élèves, d'une part, et entre les élèves et les membres du personnel, d'autre part;
- d'éviter l'opposition entre les membres du personnel dans la compréhension et l'application des règles;
- de donner du sens aux règles;
- d'éviter que les élèves dupent les membres du personnel dans l'application des règles.

L'utilisation d'un outil de consignation pour tout acte d'intimidation et de violence est prescrite par la LIP (article 96.12) afin de faciliter, entre autres, la cohérence et la constance dans les interventions faites par le personnel.



2.1 Code de vie et ses composantes cour d'école

Selon l'article 76 de la LIP, le code de vie devrait contenir les comportements attendus, les comportements proscrits et les sanctions disciplinaires. Les membres du personnel, les élèves et les parents en sont informés en début d'année scolaire.

Le code de vie est l'outil de base qui favorise des interventions constantes et cohérentes auprès des élèves en ce qui a trait au respect de l'environnement, des autres et de soi. Il crée un milieu de vie sain et sécurisant, sur les plans physique et affectif, en garantissant justice et équité. Par un engagement mutuel, il lie les jeunes, leurs parents et les acteurs du milieu scolaire. Ce contrat collectif, affiché et reproduit dans un référentiel disciplinaire, définit annuellement les règles de l'école qui s'appuient sur les valeurs auxquelles l'ensemble du personnel, les élèves et les parents ont déjà adhéré. Ces règles, énoncées dans un langage accessible à tous et écrites de façon positive, sont assorties de mesures de soutien et de conséquences éducatives. Enfin, le code de vie a pour objectif de fournir à l'élève une occasion d'apprendre à développer les éléments d'une bonne conduite.

Trudeau, H., Desrochers, C., Tousignant, J.-L.
et collaborateurs. (21)



Le code de vie devrait être connu par tout le personnel de l'école, les élèves et leurs parents. Les règles inhérentes, approuvées par le conseil d'établissement de l'école, devraient être expliquées, enseignées et appliquées par tout le personnel en plus d'être affichées de manière à ce que tous puissent les consulter.

2.1.1 Règles et comportements attendus dans la cour

Puisque chaque lieu dans l'école (classes, gymnase, cour d'école, etc.) a des caractéristiques propres, il serait judicieux d'élaborer des règles, pour chacun de ces endroits, qui s'appuient sur le code de vie de l'école et qui permettent d'indiquer à l'élève la bonne façon de s'y comporter.

Voici quelques suggestions afin d'aider l'équipe-école à élaborer, entre autres, des règles relatives à la cour d'école et à les faire appliquer par les élèves^(3,11):

- formuler des règles claires et réalistes;
- définir les règles de façon positive (décrire des comportements attendus plutôt que des comportements proscrits);
- obtenir un consensus dans le choix des règles et de leur application;
- limiter à cinq le nombre de règles à élaborer;
- enseigner systématiquement les règles aux élèves afin de s'assurer qu'ils les connaissent et les comprennent:
 - expliquer clairement les attentes aux élèves en favorisant la démonstration, le modelage et les méthodes d'enseignement interactives (débat, mises en situation, questionnements, discussions, etc.);
 - illustrer les règles par des dessins ou des pictogrammes, et les faire pratiquer par les élèves en leur proposant des jeux de rôles;
- afficher les règles de la cour dans toutes les classes et au service de garde en adaptant le contenu selon l'âge et les particularités de l'élève;
- favoriser l'accessibilité et la consultation des règles par les membres du personnel (incluant les services de garde et de surveillance des dîneurs) y compris par les suppléants, les élèves et leurs parents (agenda, cahier du personnel, affiches, site internet, etc.).



L'outil 25, *Code de conduite dans la cour d'école* du volet 4 – *Animation de la cour d'école et jeunes leaders*, est un exemple de code de conduite relatif à la cour d'école. Il peut être utile dans l'élaboration des règles de conduite.

Il est essentiel que chacune des règles relatives à la cour se traduise en **comportements attendus** à faire adopter par tous les élèves durant les moments passés dans la cour. Ces comportements indiquent à l'élève la bonne façon de se conduire avec les adultes et les autres élèves de l'école (civisme), et permettent à tous de retirer le maximum de plaisir et de satisfaction dans la cour. Cependant, pour aider les élèves à adopter les comportements attendus, il est souhaitable que les adultes soient des modèles en montrant le bon exemple au quotidien (modélage). Ils devront également donner aux élèves des exemples de comportements attendus en les pratiquant avec eux, leur rappeler la règle au besoin et renforcer positivement les élèves chaque fois qu'ils adopteront ces comportements (pratique guidée).⁽²⁰⁾

Si un enfant ne sait pas lire, nous lui enseignons.
Si un enfant ne sait pas nager, nous lui enseignons.
Si un enfant ne sait pas multiplier, nous lui enseignons. [...] Si un enfant ne sait pas se comporter, nous lui enseignons? Nous le punissons?

Pourquoi ne sommes-nous pas capables de finir la dernière phrase aussi automatiquement que les autres?

Steve Bissonnette et coll.
Le soutien au comportement positif.⁽²³⁾

Cependant, après avoir enseigné les comportements attendus en classe et les avoir pratiqués avec l'élève pendant un bon moment, il est possible que ce dernier n'arrive toujours pas à les adopter. Il est alors recommandé d'intensifier le soutien afin de l'amener à devenir autonome.⁽¹⁹⁾



Il peut être intéressant que les règles de la cour soient affichées à l'extérieur, bien à la vue (exemple : banderole sur le mur de l'école).



L'outil 35a, *Liste de règles, de comportements attendus et d'actions éducatives*, propose des exemples qui peuvent soutenir le comité dans l'élaboration des règles relatives à la cour d'école en plus de définir des comportements attendus et des actions éducatives à mettre en place pour soutenir l'enseignement de ces règles. Par la suite, le comité est invité à créer sa propre liste, à l'aide de l'outil 35b, *Canevas pour la rédaction des règles, des comportements attendus et des actions éducatives*.

2.1.2 Utilisation sécuritaire des appareils et des équipements de jeu

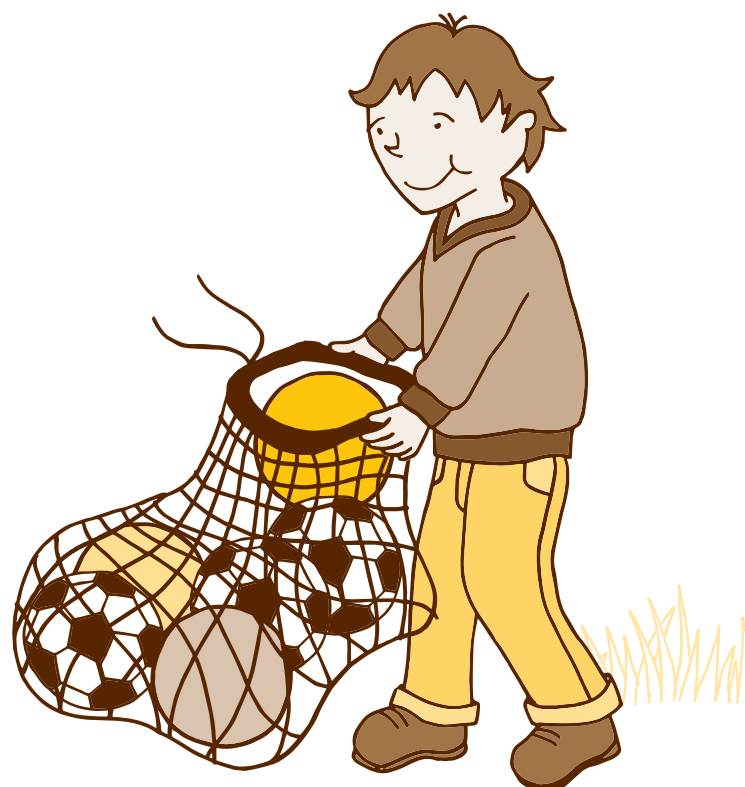
Il est judicieux de compléter les règles de conduite en indiquant la façon **sécuritaire** d'utiliser les appareils et les équipements de jeu. Cela permet de prévenir les blessures et de maintenir le matériel en bon état. Toutefois, il faudrait éviter de limiter les occasions pour l'élève d'exercer son imaginaire et sa spontanéité par l'imposition de règles trop strictes, d'où l'importance de trouver l'équilibre entre la sécurité, le plaisir et la créativité.



Dans le volet 4 - *Animation de la cour d'école et jeunes leaders*, la **fiche 8, La sécurité, qu'est-ce que ça veut dire?**, cerne certains éléments à considérer pour assurer la sécurité des lieux, des participants et du matériel. En complément à cette fiche, l'outil 36, *Comportements attendus pour une utilisation sécuritaire des appareils et des équipements de jeu*, propose des règles d'utilisation pour les différents appareils et équipements de jeu.



Il est suggéré que l'ensemble du personnel s'entende sur les règles des jeux proposés dans la cour de manière à assurer une cohérence dans les interventions. D'ailleurs, ces règles pourraient être enseignées à tous les élèves lors d'un cours d'éducation physique et à la santé. Une activité d'animation de jeux avec tout le personnel qui intervient dans la cour pourrait également être prévue.



2.1.3 Mesures de soutien au développement des habiletés sociales et conséquences éducatives aux manquements

La cour d'école est un laboratoire à ciel ouvert où les élèves expérimentent la majorité des comportements appris en classe et aux services de garde ou de surveillance des dîneurs : attendre leur tour, partager le matériel avec leurs pairs, résoudre des conflits, respecter les règles, vivre une réussite, etc. Puisque tout est en mouvement dans ce lieu, que le nombre d'enfants est plus important et que l'espace à occuper est plus grand, il peut être difficile pour l'élève d'appliquer ces comportements. La surveillance s'avère donc un acte éducatif où les adultes doivent intervenir de façon constante et cohérente, et appliquer des mesures de soutien afin que les élèves apprennent les meilleurs comportements à adopter pour renforcer l'apprentissage de plusieurs habiletés sociales. Les moments passés dans la cour deviennent ainsi un complément essentiel à leur éducation.

Or, afin d'assurer la cohérence dans les interventions des adultes, il est important que tous connaissent les mesures de soutien, les appliquent et s'entendent sur le fait qu'il faut intervenir sur-le-champ auprès des élèves qui ne respectent pas les règles établies. Par ailleurs, la manière d'intervenir auprès d'eux peut avoir des répercussions majeures, qu'elles soient positives ou négatives, sur leur estime de soi, leur sentiment d'efficacité personnelle et le développement de leurs compétences sociales. C'est pourquoi l'application de ces conséquences devrait s'effectuer à la suite de l'analyse du profil de l'élève, au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence de ses comportements.⁽⁷⁾ Il est donc recommandé d'éviter de choisir des conséquences punitives et sans lien logique avec le comportement inadéquat (exemple : copier les pages de l'agenda ou du dictionnaire, mettre l'enfant au mur, le priver d'une récréation, etc.), mais plutôt de privilégier une approche éducative et réparatrice pour l'amener vers le développement d'habiletés sociales.⁽³⁾



L'outil 37a, *Interventions préventives, mesures de soutien et conséquences éducatives*, propose des idées pour permettre aux adultes d'intervenir de façon éducative auprès des élèves. L'outil 37b, *Exemples de gestes de réparation*, propose, quant à lui, une liste de gestes de réparation que l'adulte pourrait proposer à un élève qui aurait eu un comportement inadéquat.



Il est recommandé de mettre en place une démarche de résolution de conflits en collaboration avec les élèves. Cette démarche leur permet d'apprendre à résoudre pacifiquement des problèmes et les aide à reconnaître les apprentissages positifs engendrés par un conflit. D'ailleurs, l'outil 24, *Mécanisme de résolution de conflits*, du volet 4 – *Animation de la cour d'école et jeunes leaders*, peut être utilisé puisqu'il propose un mécanisme de résolution pacifique des conflits.



À l'école, la majorité des comportements inadéquats tels que les manifestations d'intimidation et de violence ont lieu lors des moments moins encadrés (transitions et périodes vécues dans la cour d'école).⁽¹²⁾

2.1.4 Comportements proscrits

Toute manifestation d'intimidation et de violence doit d'emblée être proscrite en tout temps, et en tout lieu. Il est donc essentiel de définir ces deux concepts afin d'être en mesure de les repérer et, le cas échéant, d'intervenir selon le protocole établi dans le plan de lutte à l'intimidation et à la violence propre à chaque école.

En vertu de la *Loi sur l'instruction publique* du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE :

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

NOTE : Pour en savoir davantage sur l'intimidation et la violence, vous pouvez consulter le site du MELS à l'adresse suivante : www.mels.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/intimidation-et-violence-a-lecole

2.2 Importance de travailler conjointement avec le personnel des services de garde et de surveillance des dîneurs

Les services de garde sont des milieux complémentaires à la classe puisque leur programme d'activités doit tenir compte des besoins des élèves et être en lien avec le projet éducatif, le plan de réussite et la convention de gestion de l'école. Les activités qui y sont proposées enrichissent le développement des habiletés sociales des élèves et contribuent à favoriser leur motivation scolaire et leur réussite éducative dans toutes les sphères de leur développement : affective, cognitive, langagière, morale et physique.

Sachant que les élèves qui fréquentent les services de garde ou de surveillance des dîneurs passent plus de temps dans la cour d'école que leurs camarades qui ne les fréquentent pas, elle est, pour eux, un milieu de vie privilégié. Réfléchir à l'encadrement des élèves de concert avec le personnel des services de garde et de surveillance des dîneurs permet donc d'assurer la constance et la cohérence des interventions de chacun et favorise un milieu de vie sain et sécuritaire durant toutes les périodes de la journée où l'enfant se retrouve dans la cour. Voilà pourquoi il est primordial que le personnel des services de garde et de surveillance des dîneurs s'implique lorsqu'il s'agit de la cour d'école.

Lors de la période du dîner, le nombre de minutes qu'un élève passe dans la cour peut représenter, à lui seul, près de trois récréations consécutives.



ÉTAPE 3

Rédiger un plan de surveillance stratégique

Objectifs de l'étape :

- **Présenter les responsabilités légales au regard de la sécurité des élèves.**
- **Définir les éléments d'une surveillance adéquate.**
- **Élaborer des procédures claires et un plan de surveillance stratégique commun à toute l'école.**

Mise en contexte :

Surveiller dans la cour d'école s'avère un acte éducatif fondamental pour s'assurer que les élèves sont physiquement actifs et qu'ils s'y sentent en sécurité. À cet égard, il est important de connaître, de bien comprendre et d'appliquer les modalités de surveillance qui permettent d'offrir aux élèves un encadrement adéquat.

Vous aurez besoin de :

OUTIL 38

Liste d'attitudes à privilégier et banque de renforcements positifs

OUTIL 39

- a) Grille d'observation de la surveillance actuelle dans la cour d'école
- b) Grille d'observation de la surveillance actuelle à l'intérieur de l'école
- c) Analyse de la surveillance actuelle

OUTIL 40

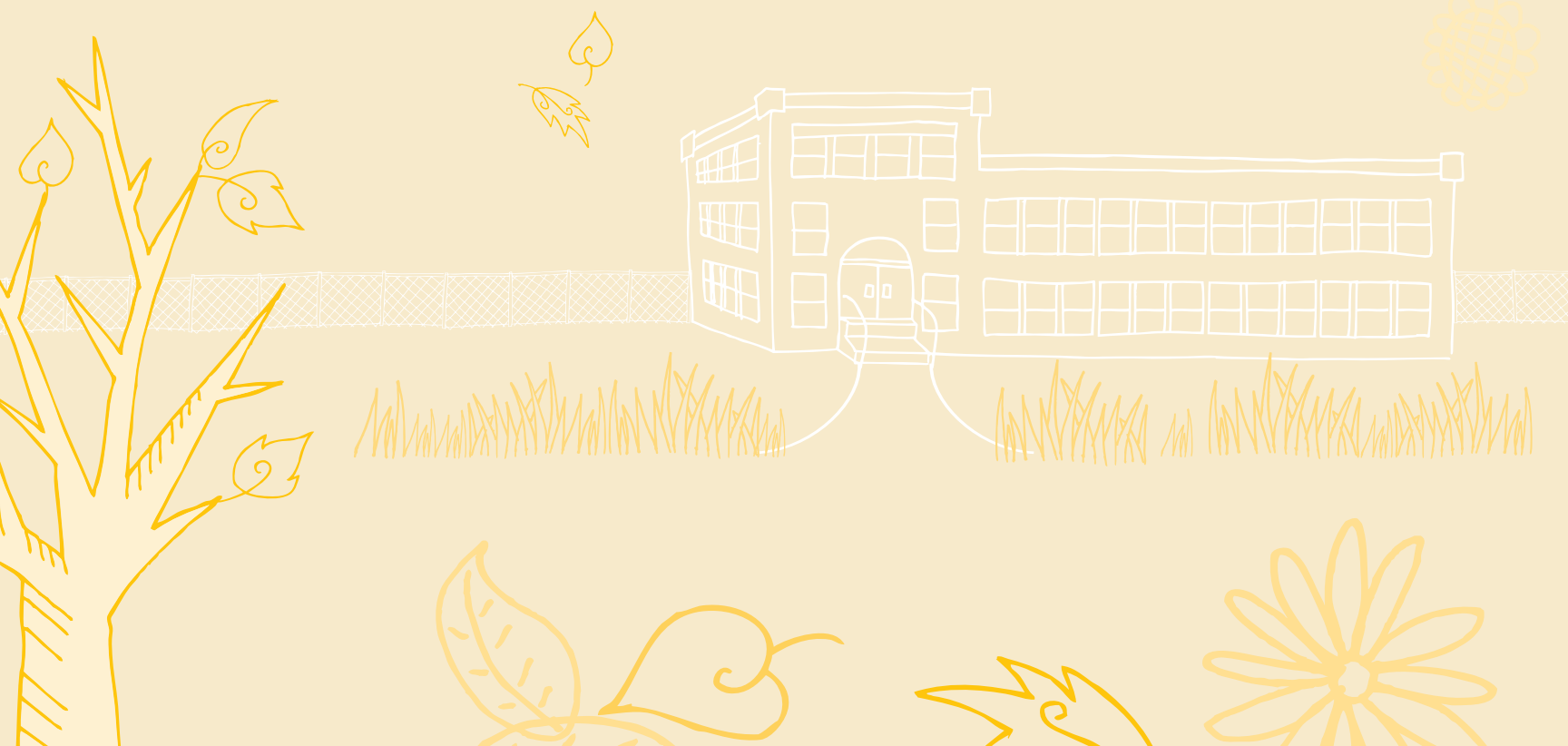
Croquis des zones de surveillance souhaitées

OUTIL 41

Chartes de la température

OUTIL 42

Exemple d'un plan de surveillance stratégique



Un **plan de surveillance** est un document qui officialise les procédures à suivre ainsi que les modalités de surveillance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école, afin que les membres de l'équipe-école aient tous les outils nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités légales en ce qui concerne la sécurité des élèves. Il est donc important que ce plan tienne compte des moments de transition (prise de rang, entrée dans l'école, arrêt aux toilettes et aux fontaines d'eau, déplacements à l'intérieur –corridors, escaliers, paliers– et déplacements vers les autobus) et des périodes d'activité qui ont lieu dans la cour de l'école. Toutefois, avant d'élaborer ce plan, il importe de connaître les aspects juridiques qui régissent l'obligation de l'adulte d'assurer la sécurité des élèves, de clarifier les différentes modalités de surveillance (à l'intérieur et à l'extérieur) ainsi que les procédures à suivre (accidents mineurs ou majeurs, pluie, grand froid, etc.).



3.1 Responsabilités légales au regard de la surveillance

Tous les adultes concernés ont un rôle crucial à jouer pour assurer la sécurité des élèves mis sous leur responsabilité. D'ailleurs, selon M^{es} Carrières et Meagher⁽¹⁰⁾, en cas d'accident ou de blessure, la part de responsabilité de l'adulte impliqué est déterminée par la qualité de sa surveillance. C'est donc dire que la surveillance dans la cour devrait être une priorité pour l'ensemble du personnel de l'école.

Principaux aspects juridiques à considérer dans le plan de surveillance stratégique^(8,10)

1. Toute activité scolaire ou parascolaire doit être surveillée par un certain nombre d'adultes responsables.
2. Le rapport entre le nombre nécessaire de surveillants et le nombre d'élèves varie selon l'âge et le degré de maturité des élèves, selon les circonstances extérieures (superficie et configuration de la cour d'école) et selon les périodes d'activité.
3. Les surveillants doivent agir en personnes prudentes et diligentes. Ils sont tenus de prévoir ce qui est raisonnablement probable et prévisible. **Un surveillant en discussion attentive avec un autre ne s'acquitte pas de son devoir, puisqu'il limite sa surveillance à un groupe restreint, ce qui l'empêche de suivre les activités de tous les élèves mis sous sa responsabilité.**
4. Les adultes en autorité sont tenus de faire cesser immédiatement toute conduite dangereuse ou non conforme aux règles. Le fait d'interdire une activité dangereuse n'est toutefois pas suffisant pour dégager la responsabilité d'un surveillant, de l'école et de la Commission scolaire.
5. La tolérance et le mauvais exemple d'un surveillant constituent des fautes dans la mesure où l'on peut établir un lien entre cette tolérance ou ce mauvais exemple et le fait à l'origine du dommage.

Exemple : pour s'amuser, un enseignant se bouscule avec quelques élèves, alors que les règles de conduite de la cour interdisent une telle pratique. Des élèves qui observent la scène se tiraillent à leur tour, et l'un d'entre eux se brise une dent après avoir été projeté au sol.

6. Si un accident survient en l'absence d'un surveillant, la responsabilité des surveillants et de la Commission scolaire sera engagée, sauf s'ils peuvent prouver que la présence d'un surveillant n'aurait pu l'empêcher.

En somme, cela met en évidence l'importance de mettre en place un plan de surveillance à l'école qui évalue adéquatement les besoins particuliers du milieu et qui précise les devoirs et obligations des différents intervenants.

NOTE: Plus d'informations concernant les aspects juridiques relatifs à la surveillance à l'école sont présentées dans le document *La responsabilité civile à l'école* publié par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.⁽¹⁰⁾

3.2 Modalités pour une surveillance stratégique

Une surveillance stratégique en est une où tous les adultes assurent une présence active et bienveillante lors d'une période ou d'un moment de transition ciblés. Pour apprécier la qualité de la surveillance, il importe de tenir compte des quatre modalités suivantes :

1) La ponctualité des surveillants

Étant donné le nombre plutôt restreint d'adultes dans la cour, surtout lors de l'arrivée des élèves le matin ou lors des récréations, il est important que chaque adulte qui surveille soit présent à son poste selon l'horaire indiqué. Il appartient donc à chacun de déterminer la façon qui lui conviendra le mieux pour s'assurer d'être à l'heure à son poste de surveillance, ou de prévoir une solution de rechange en cas d'incapacité de le faire.



Certaines écoles utilisent une pancarte qui, placée à la porte menant dans la cour, indique la présence ou non d'un surveillant. Cela permet à l'enseignant qui ne surveille pas de faire sortir ses élèves dans la cour s'il y a déjà un adulte ou, à l'inverse, d'attendre la présence du surveillant pour le faire.

2) Le positionnement et les déplacements des surveillants

Il serait avantageux que chaque surveillant couvre une **zone de surveillance spécifique** et s'y déplace, en périphérie, de manière à éviter d'avoir des élèves derrière lui. D'ailleurs, sachant que les comportements indésirables se produisent souvent près des clôtures et des murs de l'école, et que c'est là qu'on peut trouver les élèves rejetés, ceux qui sont tristes ou ceux qui se sont disputés, il importe d'y porter une attention particulière et d'intervenir, le cas échéant. La portion de la cour où les adultes exercent leur surveillance doit donc être ciblée dans le plan de surveillance de l'école.

Le nombre de surveillants ainsi que le nombre de zones de surveillance, leur superficie et leur localisation sont tributaires :

- de la grandeur de la cour;
- de sa configuration;
- des dénivellations du terrain;
- de la population scolaire (nombre, âge et caractéristiques des élèves);
- des activités pratiquées (jeux collectifs, aires de détente, équipements de jeux, etc.).



Si le nombre de zones de surveillance dépasse le nombre de surveillants, il peut être nécessaire d'augmenter le nombre d'adultes présents dans la cour ou de limiter l'accès à certaines zones de jeu.



3) Le rôle actif et bienveillant des surveillants

Dans le but de maximiser la surveillance dans la cour, on suggère aux adultes d'être actifs et bienveillants, c'est à dire :

- prévenir les comportements et situations à risque;
- intervenir de façon systématique afin d'éviter l'escalade de conflits et d'assurer une sécurité maximale des élèves;
- intervenir auprès des élèves qui ne respectent pas le code de vie et rapporter à la direction de l'école les situations difficiles selon la procédure déterminée dans le plan de lutte à l'intimidation et à la violence;
- encourager les élèves à être physiquement actifs en participant à un jeu ou à une activité physique;
- établir un contact positif, axé sur la confiance et le respect, avec tous les élèves présents dans sa zone;
- renforcer régulièrement les bons comportements.

Il est souhaité que la tâche éducative, relative à la surveillance dans la cour d'école, soit perçue comme une occasion de faire de ce lieu un laboratoire d'expérimentation sociale où l'adulte jouera un rôle déterminant en devenant celui qui accompagnera les élèves dans leurs pratiques relationnelles.

Marylène Goudreault et Marie-Hélène Guimont,
La cour, un laboratoire à ciel ouvert pour l'apprentissage du mieux vivre ensemble.⁽²⁵⁾



L'outil 38, Liste d'attitudes à privilégier et banque de renforcements positifs, propose des idées pour favoriser le rôle actif et bienveillant des surveillants dans la cour.

4) La visibilité des surveillants

Il est gagnant que tous les adultes qui exercent une surveillance dans la cour soient identifiés afin d'être repérés rapidement. De cette façon, cela rassure :

- les élèves qui auraient besoin de l'aide d'un adulte;
- les surveillants qui auraient besoin de l'aide d'un collègue;
- les observateurs en périphérie (parents et citoyens).

Le choix du moyen utilisé pour être plus visible dans la cour d'école appartient à chaque milieu scolaire. Comme certains adultes sont plus petits que des élèves de 5^e et de 6^e année, il peut être difficile de les localiser dans la cour. Pour y parvenir, plusieurs ont essayé des tuques ou des chapeaux de différentes couleurs, des brassards ou des chandails de hockey, mais ce qui semble le plus efficace est le port du dossard ou des bretelles de surveillance.

Voici ce que je constate ce midi quant à la surveillance dans la cour: le positionnement est plus efficace et il y a une plus grande implication de tous en ce qui concerne la surveillance en général. J'ai également observé une meilleure communication entre le personnel qui surveille et davantage d'entraide grâce aux émetteurs-récepteurs portatifs. C'est encourageant!

Technicienne en service de garde,
Commission scolaire de Montréal

Les bretelles de surveillance ont un grand succès dans notre école. Les élèves ont même demandé pourquoi les éducatrices du service de garde et les surveillantes de dîner n'en avaient pas. Alors, nous en ferons l'achat pour tous. C'est vraiment une bonne idée à partager avec les autres écoles.

Directrice d'école,
Commission scolaire de Montréal

On a commencé la surveillance avec les dossards. Ça fait toute une différence. La sécurité va vraiment de pair avec la visibilité et les intervenants semblent investis de leur rôle. L'habit ne fait pas le moine, mais...

Directrice d'école,
Commission scolaire de Montréal





L'outil 39a, *Grille d'observation de la surveillance actuelle dans la cour d'école*, l'outil 39b, *Grille d'observation de la surveillance actuelle à l'intérieur de l'école*, et l'outil 39c, *Analyse de la surveillance actuelle*, permettront au comité de réaliser des observations à l'intérieur (lors des transitions) et à l'extérieur (dans la cour d'école) afin de dégager des constats au regard des quatre modalités de surveillance et, au besoin, d'en bonifier certains aspects.



Ensuite, le comité est invité à compléter l'outil 40, *Croquis des zones de surveillance souhaitées*, afin de déterminer les différentes zones de surveillance dans la cour selon les périodes d'activité choisies.

« Le moyen de dissuasion le plus efficace contre la violence et le taxage est l'autorité [et la visibilité] de l'adulte »

Lorna Martin, conseillère de programme.
Direction des programmes et des services de soutien
aux élèves, ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté
et de la Jeunesse du Manitoba⁽⁹⁾

3.3 Élaboration de procédures claires

Dans une école, élaborer des procédures claires est un élément incontournable afin de s'assurer que le personnel scolaire soit en mesure d'agir ou d'intervenir adéquatement selon les situations vécues. De fait, les procédures peuvent permettre :

- d'assurer la sécurité des élèves et du personnel;
- de rassurer l'adulte lorsqu'il intervient dans une situation;
- de minimiser les pertes de temps et les ambiguïtés.

Voici des exemples de procédures qu'une école devrait intégrer dans son plan de surveillance :

- procédure en cas d'accident mineur ou majeur;
- procédure en cas de pluie et de grand froid;
- procédure lorsqu'un ballon sort de la cour;
- etc.



La Société canadienne de pédiatrie soutient qu'un enfant ne doit pas jouer dehors à des températures inférieures à -28 °C (sans facteur éolien)⁽¹⁸⁾. Le comité est invité à se référer à l'outil 41, *Chartes de la température* afin d'en savoir davantage. Cet outil pourrait être affiché à des endroits stratégiques dans l'école.

Le comité est invité à élaborer les procédures qui lui semblent les plus importantes et pertinentes afin de les insérer dans le plan de surveillance stratégique de l'école pour que tout le personnel les connaisse et les applique.



3.4 Élaboration du plan de surveillance stratégique

La direction de l'école devrait réaliser un plan de surveillance de manière concertée avec l'ensemble des membres du personnel et le réviser annuellement pour assurer son efficacité. Certains élèves pourraient également participer à l'élaboration de ce plan en indiquant, entre autres, les moments et les endroits dans la cour où des incidents sont les plus susceptibles de se produire.

De plus, il serait important de communiquer, par écrit, les modalités d'encadrement des élèves à tous les membres du personnel, réguliers ou remplaçants, qui œuvrent dans l'école et d'en aviser le nouveau personnel lorsqu'il arrive en poste. Aussi, il serait intéressant d'afficher ce plan à des endroits stratégiques dans l'école (salon du personnel, sortie menant à la cour, babillard de la cour d'école, etc.).

Ce plan devrait inclure les informations suivantes :

- description générale de l'école (horaire, nombre d'élèves par cycle, nombre d'élèves fréquentant le service de garde, etc.);
- périodes d'activité et lieux où exercer la surveillance;
- modalités de surveillance (à l'intérieur et à l'extérieur) pour les membres du personnel concerné;
- plan de la cour définissant les zones de surveillance pour chacune des périodes d'activité;
- procédures à suivre (accident mineur ou majeur, pluie et grand froid, lorsque le ballon sort de la cour, etc.);
- liste des répondants en premiers soins.



Ce plan de surveillance pourrait être inséré dans la pochette que les enseignants préparent en début d'année en cas d'absence. De cette façon, le suppléant connaîtra les modalités de surveillance de l'école. Il en va de même pour le personnel des services de garde et de surveillance des dîneurs.



L'outil 42, *Exemple d'un plan de surveillance stratégique* propose aux membres du comité cour d'école un modèle à suivre afin de compléter leur propre plan de surveillance.

NOTE : Un canevas du plan de surveillance stratégique se trouve dans le document en format électronique afin que les membres du comité cour d'école puisse le remplir en y insérant les informations de l'école.

Conclusion

La base d'une démarche pour favoriser le sentiment de sécurité des élèves dans la cour repose sur l'**encadrement** offert par le personnel de l'école. Il va de soi que la **mobilisation** est une action incontournable puisqu'elle favorise la cohérence des interventions de tous les acteurs qui œuvrent auprès des élèves, en plus d'assurer le succès et la pérennité des actions mises en place par le milieu.

L'**aménagement** de la cour d'école, l'**organisation** des périodes d'activité et l'**animation** par les jeunes leaders sont également des étapes importantes pour s'assurer que tous les élèves soient physiquement actifs, qu'ils se sentent en sécurité dans leur cour et qu'ils entretiennent, entre eux, des relations harmonieuses. Pour transmettre une vision globale de la cour d'école aux acteurs du milieu scolaire, mesdames Carole Carufel et France Dionne ont développé le Schéma intégrateur.⁽⁵⁾ Cet outil illustre la démarche proposée dans le guide *Ma cour : un monde de plaisir!* et permet de bien comprendre l'ordre, ainsi que les liens entre chacun des volets qui y sont présentés.



Ce document se trouve à l'outil 43, *Schéma intégrateur de la cour d'école*.

En somme, la cour de l'école devrait être un milieu de vie sain et sécuritaire dans lequel les élèves peuvent renforcer le développement de leurs compétences sociales et évoluer sans craindre pour leur intégrité physique ou morale.⁽⁸⁾ Après tout, ne dit-on pas qu'un enfant qui joue bien, apprend bien ?



v. Carole Carufel, éducatrice physique bénévole, Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.
France Dionne, agente de planification, de programmation et de recherche, Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale.



LISTE DES OUTILS DU VOLET

Encadrement des élèves

OUTIL 33

Comment rendre la cour d'école plus ensoleillée ?

OUTIL 34

- a) La cour d'école est-elle sécuritaire ?
- b) Réflexion synthèse

OUTIL 35

- a) Liste de règles, de comportements attendus et d'actions éducatives
- b) Canevas pour la rédaction des règles, des comportements attendus et des actions éducatives

OUTIL 36

Comportements attendus pour une utilisation sécuritaire des appareils et des équipements de jeu

OUTIL 37

- a) Interventions préventives, mesures de soutien et conséquences éducatives
- b) Exemples de gestes de réparation

OUTIL 38

Liste d'attitudes à privilégier et banque de renforcements positifs

OUTIL 39

- a) Grille d'observation de la surveillance actuelle dans la cour d'école
- b) Grille d'observation de la surveillance actuelle à l'intérieur de l'école
- c) Analyse de la surveillance actuelle

OUTIL 40

Croquis des zones de surveillance souhaitées

OUTIL 41

Chartes de la température

OUTIL 42

Exemple d'un plan de surveillance stratégique

OUTIL 43

Schéma intégrateur de la cour d'école



OUTIL 33

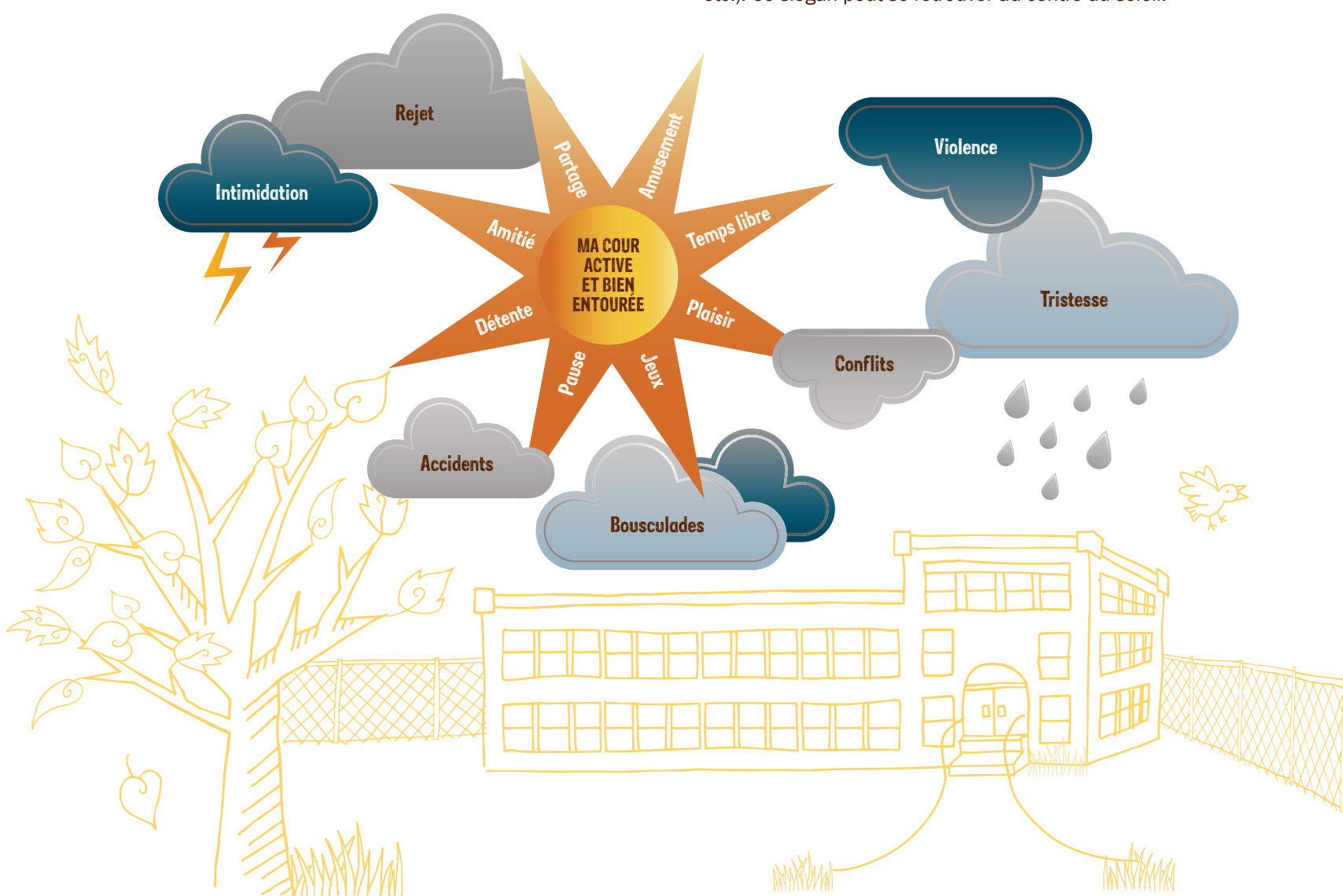
Comment rendre la cour d'école plus ensoleillée ? – FEUILLE POUR L'ADULTE

Cette activité est destinée aux élèves afin de leur permettre de développer les qualités nécessaires pour évoluer dans un environnement agréable lors des moments passés dans la cour.

Procédure à l'intention de l'enseignant ou de l'éducateur au service de garde :

- 1) Demander aux élèves d'encercler tous les mots qui caractérisent, selon eux, la perception qu'ils ont de leur cour d'école.
- 2) Prendre connaissance des résultats.

- 3) Engager une discussion avec les élèves : *Quelles qualités peux-tu développer pour améliorer le climat dans la cour d'école et tes relations avec les autres ? Comment peux-tu faire pour souffler sur les nuages ? Comment peux-tu ajouter des rayons à ton soleil ? Comment peux-tu rendre ta cour plus ensoleillée ?*
- 4) À la suite de la discussion en groupe, demander aux élèves de trouver un slogan qui représentera leur cour d'école (exemples : Ma cour : un monde de plaisir !; Je cours dans ma cour; Ma cour active et bien entourée, etc.). Ce slogan peut se retrouver au centre du soleil.



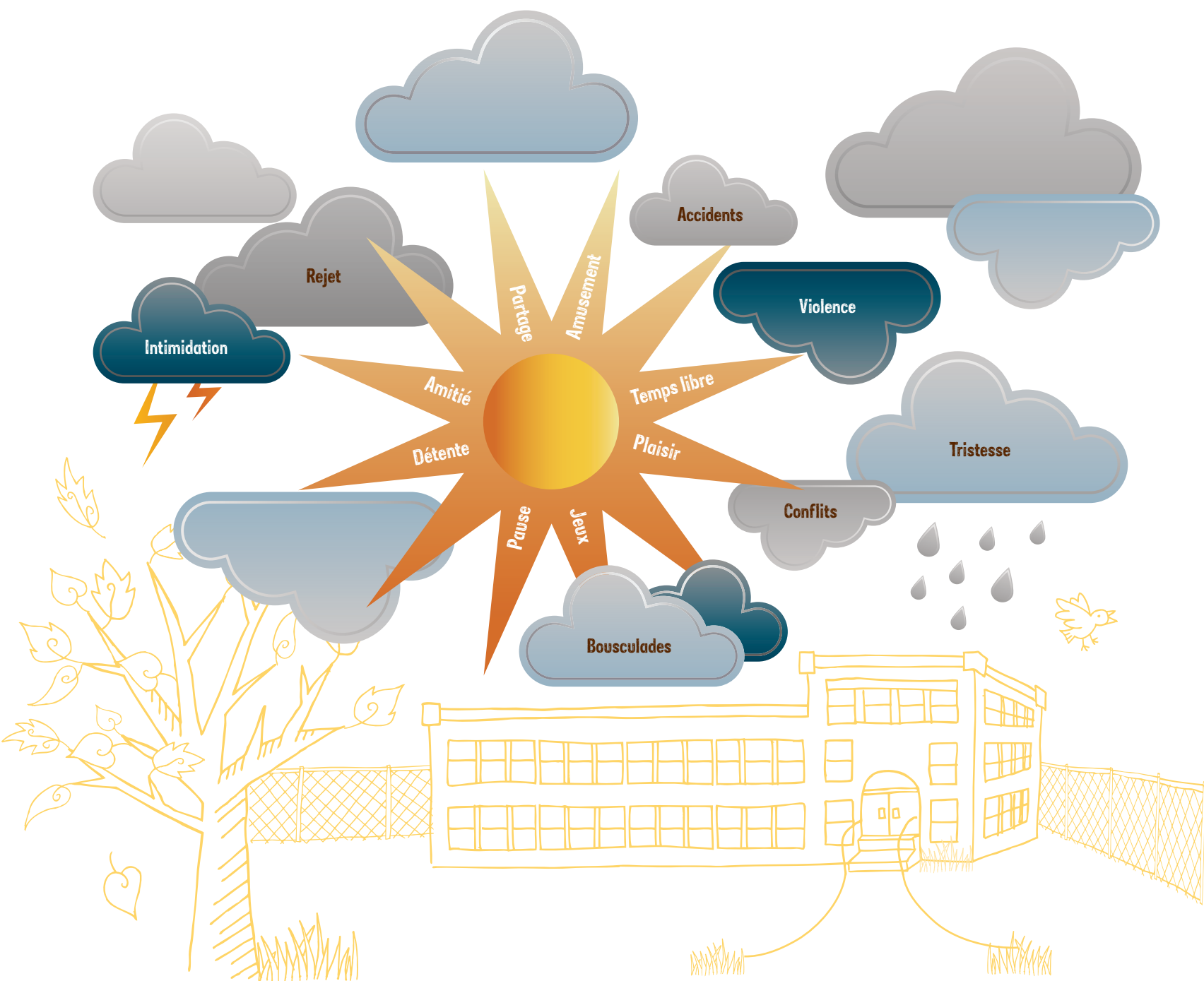


OUTIL 33

Comment rendre la cour d'école plus ensoleillée? – FEUILLE POUR L'ÉLÈVE

Procédure à l'intention de l'élève:

- 1) Encercler tous les mots qui décrivent ce que tu vis dans ta cour d'école.
- 2) Au besoin, ajoute des mots dans les rayons du soleil ou dans les nuages.
- 3) Inscris, au centre du soleil, un slogan qui représente bien ta cour d'école.





OUTIL 34a

La cour d'école est-elle sécuritaire ?

Cet outil propose de réaliser un état de situation quant à la sécurité dans la cour d'école.

Éléments à observer	Adéquat	À améliorer	Commentaires
L'environnement physique réduit l'isolement potentiel des élèves, tout en respectant leur intimité.			
L'entrée dans la cour d'école est limitée à un seul accès ^{vi} .			
Les moments et les temps de déplacement sans supervision sont limités ^{vii} .			
Les lieux habituels de manifestation de comportements inadéquats sont surveillés par un nombre suffisant d'adultes.			
Des moyens sont mis en place afin d'éviter les affluences d'élèves (exemples : répartition des heures de récréation et de repas, organisation des périodes d'activité, etc.).			
La cour offre un espace vital adéquat selon l'âge des élèves (dans la cour, un rapport de 6 m ² à 10 m ² par élève est recommandé ⁽¹⁴⁾).			
La cour d'école est propre, agréable et en bon état (éclairage fonctionnel et adéquat, présence de poubelles, etc.).			
Les personnes non autorisées ne peuvent accéder à la cour.			
Une personne est responsable de l'inspection des modules de jeu et du terrain (présence de vitre, de fissures, de plaques de glace, etc.).			
Autres :			

vi. Ceci exclut les portes qui mènent de l'école à la cour.

vii. Il est possible qu'un élève aie à se déplacer seul dans l'école pour, par exemple, aller aux toilettes ou au secrétariat, ou pour aller chercher les collations. Toutefois, il faudrait éviter qu'un élève se retrouve dans la cour sans la supervision d'un adulte.



OUTIL 34b

Réflexion synthèse

En tenant compte des réponses obtenues dans l'outil 34a, *La cour d'école est-elle sécuritaire ?*, nous vous invitons à faire une réflexion synthèse portant sur la sécurité dans la cour d'école.

1. Quelles sont les forces quant à la sécurité dans votre cour d'école ?

2. Quels sont les défis quant à la sécurité dans votre cour d'école ?

3. Quelles sont les solutions proposées pour améliorer la sécurité dans votre cour d'école ?

4. Quelles seraient vos priorités d'action ?

	Priorité d'action	Moyen d'action	Responsable	Échéancier prévu
1				
2				
3				
4				
5				



OUTIL 35a

Liste de règles, de comportements attendus et d'actions éducatives

Cet outil propose des exemples de règles relatives à la cour d'école, de comportements attendus et d'actions éducatives à mettre en place pour soutenir l'enseignement de ces règles. Le comité est invité à créer sa propre liste à l'aide de l'outil 35b, *Canevas pour la rédaction des règles, des comportements attendus et des actions éducatives*.

Exemples de règles dans la cour d'école	Exemples de comportements attendus dans la cour d'école	Exemples d'actions éducatives de l'adulte
Je respecte mon environnement.	Je range le matériel au bon endroit.	- Nommer une personne responsable du matériel. - Présenter aux élèves les endroits de rangement du matériel.
	Je garde ma cour d'école propre.	- Installer des poubelles dans la cour. - Donner des consignes claires aux élèves lorsque les collations sont prises dans la cour.
Je respecte les autres en paroles et en gestes.	Je m'entends avec les autres sur les règles du jeu.	- S'entendre en classe sur les règles du jeu. - Enseigner les jeux aux élèves durant le cours d'éducation physique et de santé.
	Je respecte le tour de chacun.	- Enseigner les règles de civisme aux élèves. - Prévoir des animateurs de jeux.
	J'encourage et félicite les autres pour leurs bons coups et leur réussite.	- Être un modèle positif, encourager les élèves et souligner les bons comportements. - Encourager les élèves à se féliciter entre eux pendant et après le jeu (taper dans la main, féliciter, applaudir, etc.).
	J'accepte tous les élèves dans le jeu.	- Aller voir les élèves qui s'isolent et les inviter à jouer. - Proposer des jeux répondant aux goûts et aux capacités de tous.
	Je respecte les jeunes leaders et leurs décisions.	- Enseigner les règles de civisme aux élèves. - Présenter l'équipe des jeunes leaders à l'ensemble des élèves de l'école.
	Je respecte les règles du jeu.	- Faire connaître les règles des jeux aux élèves. - Enseigner les règles de jeux aux élèves.
	J'utilise le matériel de la bonne façon.	- Présenter le matériel disponible. - Enseigner aux élèves la bonne façon d'utiliser le matériel.
J'encourage les relations harmonieuses.	Je partage le matériel.	- Valoriser les bons comportements. - Mettre suffisamment de matériel à la disposition des élèves.
	Je m'affirme de façon pacifique.	- Renforcer les comportements positifs. - Aider l'élève à exprimer clairement ce qu'il ressent.
	Je dénonce les comportements d'intimidation et de violence.	- Favoriser l'intervention sur-le-champ. - Intervenir de façon constante et cohérente.
	Je règle mes conflits de façon calme et respectueuse.	- Enseigner aux élèves un mécanisme de résolution de conflits. - Prévoir un lieu dans la cour pour que les élèves puissent régler leurs conflits.



OUTIL 35b

Canevas pour la rédaction des règles, des comportements attendus et des actions éducatives

Cet outil propose un canevas qui peut soutenir le comité dans l'élaboration des règles relatives à la cour d'école, des comportements attendus et des actions éducatives à mettre en place pour soutenir l'enseignement de ces règles.

NOTE: Pour assurer une meilleure intégration des règles par les élèves, il est conseillé de limiter leur nombre à cinq.

Règles dans la cour d'école	Comportements attendus dans la cour d'école	Actions éducatives de l'adulte



OUTIL 36

Comportements attendus pour une utilisation sécuritaire des appareils et des équipements de jeu

Voici une liste non exhaustive de comportements à adopter lors de l'utilisation, par les élèves, des appareils et des équipements de jeu.

Balançoire	Ballon-poire
- Se balancer seul. - Se tenir fermement avec les deux mains. - Se balancer assis. - Se balancer de l'arrière vers l'avant. - Circuler autour des structures de balançoires et non dessous (aire de circulation sécuritaire). - Laisser les balançoires à leur place lorsqu'elles ne sont pas utilisées.	- Garder en tête que la barre ne sert qu'à accrocher les ballons. - Attendre son tour à l'extérieur du périmètre de jeu.
Bascule	Carré de sable
- Permettre un seul élève par siège. - Tenir fermement les poignées avec les deux mains. - Se tenir assis et, s'il y a lieu, les deux pieds sur les appuis. - Avertir son camarade avant de débarquer.	- Permettre des trous de la grosseur des jouets. - Enterrer les trous au son de la cloche. - Garder le sable à l'intérieur du carré de sable. - Se rappeler que le sable n'est pas un projectile.
Glissoire	Module de jeux
- Utiliser la glissoire seulement pour descendre. - Avant de glisser, s'assurer qu'il n'y ait personne devant la glissoire. - Glisser un élève à la fois, à tour de rôle, selon l'ordre d'arrivée. - Glisser assis, les pieds en premier. - Rester assis pendant toute la descente. - Amortir l'arrivée au bas de la glissade avec ses pieds.	- Exécuter ses mouvements sans nuire à ceux des autres ou sans entrer en contact avec eux. - Jouer selon ses capacités (si l'enfant se sent incapable d'utiliser un jeu, il doit s'en abstenir). - Se rappeler que les garde-corps ne font pas partie de l'espace de jeu.



OUTIL 36

Comportements attendus pour une utilisation sécuritaire des appareils et des équipements de jeu

Le comité cour d'école est invité à compléter l'outil 36 en tenant compte des appareils et équipements de jeu disponibles dans la cour.



OUTIL 37a

Interventions préventives, mesures de soutien et conséquences éducatives

Voici des exemples d'interventions préventives, de mesures de soutien et de conséquences éducatives qui pourraient être utilisées pour intervenir auprès des élèves. Le comité est invité à compléter cette liste afin d'avoir en main une sélection appropriée selon les situations vécues.

Interventions préventives et mesures de soutien		Conséquences éducatives
• Entrer en relation avec tous les élèves et non pas seulement avec ceux qui éprouvent des problèmes. • Reconnaître et encourager les comportements suivants : • un élève qui en invite un autre à jouer avec lui; • un élève qui partage du matériel avec un autre; • un élève qui cède sa place à un autre; • des élèves qui arrivent à régler harmonieusement leur conflit. • S'approcher de l'élève qui a tendance à s'isoler. • Intervenir de façon progressive (s'approcher de l'élève, le regarder, lui demander ce qu'il fait, etc.). • Expliquer ou rappeler le comportement approprié. • Exprimer la rétroaction positive immédiatement après la démonstration d'un comportement approprié (la rétroaction positive doit être trois fois plus fréquente que la rétroaction négative). • Utiliser autant la rétroaction non verbale que verbale (sourire, signe de la tête, main sur l'épaule, etc.). • Utiliser des conséquences justes, en lien avec le geste posé et la fréquence de ce geste. • Condamner le comportement inacceptable plutôt que l'élève lui-même, et rediriger correctement ce comportement. • Être vigilant quant à la tendance à fixer l'attention sur les difficultés de l'élève et à oublier ses capacités et ses qualités. • Éviter les « toujours » et les « jamais » qui ne laissent pas de place aux nuances et à l'amélioration du comportement inadéquat.	• Nuancer, si nécessaire, les interventions en considérant le parcours de l'enfant. • En cas de récidive, intensifier l'intervention éducative plutôt que la punition. • Rappeler régulièrement les règles. • Rappeler aux élèves de faire attention au matériel et le remplacer s'il est brisé. • Être un bon modèle et montrer l'exemple. • Utiliser l'humour et avoir du plaisir. • Offrir aux élèves des jeux dirigés, éducatifs et ludiques. • Rappeler les règles avant la tenue d'une activité. • Accompagner les élèves dans la gestion de leurs conflits, si nécessaire. • Préciser à l'élève le comportement attendu et le soutenir dans la recherche de solutions. • Soutenir l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice. • Prévoir une communication régulière entre l'école et la maison. • Prévoir des rencontres individuelles entre l'élève et son titulaire. • Prévoir des rencontres individuelles entre l'élève et le technicien en éducation spécialisée (TES). • Prévoir des rencontres individuelles entre l'élève et la direction de l'école. • Prévoir des rencontres individuelles entre l'élève, ses parents, la direction ou tout intervenant de l'école. • Mettre en place un plan d'intervention. • Rédiger un contrat particulier « école/maison ». • Rédiger un contrat personnalisé avec des renforcements positifs.	• Avertissement (verbal ou écrit). • Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant). • Geste réparateur. • Réflexion écrite. • Illustration écrite de la situation (dessin) et explication. • Remboursement ou remplacement du matériel. • Retrait de privilège. • Reprise du temps perdu. • Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites. • Perte d'autonomie, déplacements limités. • Retenue après les heures de cours. • Travaux communautaires.



OUTIL 37b

Exemples de gestes de réparation

Voici des exemples de gestes de réparation qui pourraient être proposés aux élèves qui ont eu un comportement inadéquat. Le choix du geste de réparation devrait être en lien avec le geste posé. Le comité est invité à compléter cette liste afin d'avoir une sélection appropriée selon les situations vécues.

Exemples de gestes de réparation

- Présenter mes excuses à l'autre élève.
- Me placer dans la même équipe que l'élève à qui j'ai fait du tort.
- Aider à soigner l'élève que j'ai blessé.
- Rendre service à l'autre élève.
- Faire une surprise agréable à l'autre élève.
- Consoler la personne à qui j'ai fait de la peine.
- Écrire une lettre d'excuses à celui à qui j'ai fait du tort.
- Trouver des moyens d'agir autrement la prochaine fois.
- Trouver des qualités à l'autre élève.
- Laisser l'autre choisir le jeu.
- Écrire cinq compliments à celui à qui j'ai fait du tort.
- Prendre soin d'un plus petit que moi.
- Jouer ensemble.
- Écrire une réflexion signée par mon parent.
- Jouer avec l'élève à qui j'ai fait du tort durant X nombres de récréations.



OUTIL 38

Liste d'attitudes à privilégier et banque de renforcements positifs

Voici une liste d'attitudes et de renforcements positifs que les surveillants peuvent utiliser afin d'optimiser leurs interventions auprès des élèves.

Liste d'attitudes à privilégier	Banque de renforcements positifs
• Intervenir de façon préventive (avant l'apparition de comportements dérangeants). • Respecter l'enfant : intervenir sur le comportement et non sur la personne. • Intervenir avec calme (ton de voix, visage, posture, etc.). • Relever les points forts de l'enfant. • Intervenir de façon juste et équitable. • Miser sur les forces de l'enfant dans la recherche de solutions. • Agir avec constance et cohérence. • Éviter le plus possible de signaler l'erreur de l'enfant devant ses pairs. • Accueillir les élèves avec le sourire et la bonne humeur. • Approuver la bonne conduite d'un élève. • Souligner les comportements adéquats. • Se questionner sur ses façons de faire. • Être un modèle positif pour l'élève. • Etc.	• Avoir un système d'émulation en lien avec les comportements à renforcer lors des activités dans la cour d'école. • Applaudir l'élève. • Encourager l'élève. • Faire un clin d'œil à l'élève. • Donner une tape amicale sur l'épaule de l'élève. • Complimenter l'élève. • Féliciter publiquement l'élève (en classe, lors d'une soirée de reconnaissance ou d'une rencontre de parents, etc.). • Offrir un certificat de mérite à l'élève. • Offrir une récompense ou un privilège à l'élève. • Etc.

Outil adapté de : Auger, D., Beaulieu, H., Fish, M. et collaborateurs. 2002. *Ateliers de formation continue offerts aux surveillants d'élèves et au personnel en service de garde, Ateliers 1 et 2*. Estrie, Services régionaux de soutien et d'expertise de l'Estrie, Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, Commission scolaire des Sommets, Kino-Québec, 17 p.⁽¹⁾



OUTIL 39a

Grille d'observation de la surveillance actuelle dans la cour d'école

Voici un outil qui permet aux membres du comité d'observer comment se fait la surveillance lors des périodes passées dans la cour afin de faire ressortir les éléments adéquats ou ceux à améliorer.

Réalisez un tableau pour chacun des moments de surveillance dans la cour.

Périodes :

- | | | |
|---|--|---|
| ☐ Le matin, avant le début des classes | ☐ Récréation avant-midi | ☐ Période du dîner |
| ☐ Le midi, avant le début des classes | ☐ Récréation après-midi | ☐ Après la classe |

Autres périodes : _____

Il est recommandé d'effectuer ces observations à partir de différents endroits stratégiques (exemples : fenêtre du 2^e étage de l'école, trottoir, stationnement, etc.).

Rapport élèves-surveillants lors de la période : _____

Transitions	Éléments adéquats	Éléments à améliorer
Prise de rang		
Entrée dans l'école		



OUTIL 39a

Grille d'observation de la surveillance actuelle dans la cour d'école

Surveillance	Éléments adéquats	Éléments à améliorer
Ponctualité		
Positionnement et déplacements		
Rôle actif et bienveillant		
Visibilité		

Commentaires :



OUTIL 39b

Grille d'observation de la surveillance actuelle à l'intérieur de l'école

Voici un outil qui permet aux membres du comité d'observer comment se fait la surveillance lors des moments de transition, afin de faire ressortir les éléments adéquats ou ceux à améliorer.

Réalisez un tableau pour chacune des périodes de surveillance suivantes :

Périodes :

- | | | |
|--|--|---|
| ☐ Entrée du matin | ☐ Période du dîner | ☐ Au retour de la récréation de l'après-midi (de la cour vers la classe) |
| ☐ En préparation de la récréation de l'avant-midi (de la classe vers la cour) | ☐ Le midi avant le début des classes | ☐ Après la classe |
| ☐ Au retour de la récréation de l'avant-midi (de la cour vers la classe) | ☐ En préparation de la récréation de l'après-midi (de la classe vers la cour) | ☐ Autres périodes : _____ |

Il est recommandé d'effectuer ces observations à partir de différents endroits stratégiques dans l'école.

Rapport élèves-surveillants lors de la période : _____

Dans les corridors	Éléments adéquats	Éléments à améliorer
Ponctualité		
Positionnement et déplacements		
Rôle actif et bienveillant		
Commentaires :		



OUTIL 39b

Grille d'observation de la surveillance actuelle à l'intérieur de l'école

Dans les escaliers	Éléments adéquats	Éléments à améliorer
Ponctualité		
Positionnement et déplacements		
Rôle actif et bienveillant		
Commentaires :		

Dans les toilettes	Éléments adéquats	Éléments à améliorer
Ponctualité		
Positionnement et déplacements		
Rôle actif et bienveillant		
Commentaires :		



OUTIL 39c

Analyse de la surveillance actuelle

À la lumière des observations obtenues à l'aide des outils 39a et 39b, le comité est invité à porter un regard critique sur la qualité de la surveillance des élèves dans la cour d'école et durant les moments de transition qui les mènent de leur classe ou du local du service de garde à la cour, et vice-versa.

	Points positifs	Points à améliorer
Ponctualité		
Positionnement et déplacements		
Rôle actif et bienveillant		
Visibilité		



OUTIL 39c

Analyse de la surveillance actuelle

Commentaires soulevés lors de l'analyse :

Les suites à donner :



NOTE : Il est suggéré que les membres du comité prévoient un croquis en fonction de chacune des saisons et de chacune des périodes d'activité choisies. Il serait également important d'insérer ce croquis dans le plan de surveillance stratégique de l'école.

Saison: _____ Période d'activité: _____



OUTIL 41

Chartes de la température

CHARTRE DES FACTEURS VENT-FROID

Température de l'air (°C)

La vitesse du vent (Km/h)		5	0	-5	-10	-15	-20	-25	-30	-35	-40	-45	-50
	5	4	-2	-7	-13	-19	-24	-30	-36	-41	-47	-53	-58
	10	3	-3	-9	-15	-21	-27	-33	-39	-45	-51	-57	-63
	15	2	-4	-11	-17	-23	-29	-35	-41	-48	-54	-60	-66
	20	1	-5	-12	-18	-24	-30	-37	-43	-49	-56	-62	-68
	25	1	-6	-12	-19	-25	-32	-38	-44	-51	-57	-64	-70
	30	0	-6	-13	-20	-26	-33	-39	-46	-52	-59	-65	-72
	35	0	-7	-14	-20	-27	-33	-40	-47	-53	-60	-66	-73
	40	-1	-7	-14	-21	-27	-34	-41	-48	-54	-61	-68	-74
	45	-1	-8	-15	-21	-28	-35	-42	-48	-55	-62	-69	-75
	50	-1	-8	-15	-22	-29	-35	-42	-49	-56	-63	-69	-76
	55	-2	-8	-15	-22	-29	-36	-43	-50	-57	-63	-70	-77
	60	-2	-9	-16	-23	-30	-36	-43	-50	-57	-64	-71	-78
	65	-2	-9	-16	-23	-30	-37	-44	-51	-58	-65	-72	-79
	70	-2	-9	-16	-23	-30	-37	-44	-51	-58	-65	-72	-80
	75	-3	-10	-17	-24	-31	-38	-45	-52	-59	-66	-73	-80
	80	-3	-10	-17	-24	-31	-38	-45	-52	-60	-67	-74	-81

La Société canadienne de pédiatrie recommande de ne pas envoyer les enfants jouer dehors si le facteur de refroidissement du vent abaisse la température à -28 °C (-15 °F) ou moins.

Confortable pour jeux extérieurs



Attention



Danger



Traduction et adaptation par Sylvie Melsbach.

Les tableaux sont tirés de : Environnement Canada mais adaptés à partir de textes de Child Care Watch, Iowa Department of Public Health.

Outil adapté de : SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PÉDIATRIE. *Santé et sécurité vs Observation de la température.* ⁽¹⁸⁾



OUTIL 41

Chartes de la température

CHARTE DES INDICES DE CHALEUR

Indice d'humidité (%)

Température (°C)		90	85	80	75	70	65	60	55	50	45	40	35	30	25	20
	21	28	27	27	26	26	24	24	23	23	22					
	22	29	28	28	27	26	26	24	24	23	23					
	23	32	31	30	29	28	27	27	26	25	24	23				
	24	33	33	32	31	30	29	28	28	27	26	26	25			
	25	35	34	33	33	32	31	30	29	28	27	27	26			
	26	37	36	35	34	33	32	31	31	29	28	28	27			
	27	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28	28		
	28	41	41	39	38	37	36	35	34	33	32	31	29	28		
	29	44	43	42	41	39	38	37	36	34	33	32	31	30		
	30	46	44	43	42	41	40	38	37	36	35	34	33	31	31	
	31	48	46	45	44	43	41	40	39	38	36	35	34	33	31	
	32	50	49	47	46	45	43	42	41	39	38	37	36	34	33	
	33	52	51	50	48	47	46	44	43	42	40	38	37	36	34	
	34	55	53	52	51	49	48	47	45	43	42	41	39	37	36	
	35	57	56	54	52	51	49	48	47	45	43	42	41	38	37	
	36	58	57	56	54	53	51	50	48	47	45	43	42	40	38	
	37			58	57	55	53	51	50	49	47	45	43	42	40	
	38					57	56	54	52	51	49	47	46	43	42	40
	39							56	54	53	51	49	47	45	43	41
	40								57	54	52	51	49	47	44	43

Confortable pour jeux extérieurs



Attention



Danger





OUTIL 42

Exemple d'un plan de surveillance stratégique

Cet outil illustre un exemple de ce que peut être un plan de surveillance stratégique.

EXEMPLE DU PLAN DE SURVEILLANCE DE L'ÉCOLE HARMONIE



Description générale de l'école

Horaire d'une journée: 8 h 20 à 11 h 15 12 h 35 à 15 h 30	Membres de l'équipe-école : 43 adultes	HORAIRE DES COURS AM	HORAIRE DES COURS PM
Entrée du matin : 8 h 15 à 8 h 20	Population scolaire totale : 458 élèves	Période 1: 8 h 20 à 9 h 10	Période 4: 12 h 35 à 13 h 25
Horaire du dîner : 11 h 15 à 12 h 30	Préscolaire: 60 élèves 1 ^{er} cycle: 129 élèves 2 ^e cycle: 96 élèves 3 ^e cycle: 173 élèves	Déplacement: 9 h 10 à 9 h 15	Déplacement: 13 h 25 à 13 h 30
Entrée du midi : 12 h 30 à 12 h 35	Nombre d'élèves à la récréation: 398	Période 2: 9 h 15 à 10 h 05	Période 5: 13 h 30 à 14 h 20
	Nombre d'élèves au service de garde (SDG) : Réguliers : 220 Nombre de dîneurs : 210	Récréation: 10 h 05 à 10 h 20	Récréation: 14 h 20 à 14 h 35
		Déplacement: 10 h 20 à 10 h 25	Déplacement: 14 h 35 à 14 h 40
		Période 3: 10 h 25 à 11 h 15	Période 6: 14 h 40 à 15 h 30



OUTIL 42

Exemple d'un plan de surveillance stratégique

RAPPEL DES MODALITÉS DE SURVEILLANCE

PONCTUALITÉ - POSITIONNEMENT ET DÉPLACEMENTS – RÔLE ACTIF ET BIENVEILLANT - VISIBILITÉ

La ponctualité des surveillants

Il est important que chaque surveillant soit à son poste selon l'horaire indiqué. Il appartient donc à chacun de déterminer ce qui lui convient pour être à l'heure, ou de prévoir une solution de rechange en cas d'incapacité de le faire.

NOTE : L'horaire des postes de surveillance est affiché sur le babillard dans la salle du personnel.

Le positionnement et les déplacements des surveillants

(Vous référer à l'outil 40,
Croquis des zones de surveillance souhaitées)

Il est avantageux que chaque surveillant couvre une **zone spécifique de surveillance** et s'y déplace continuellement, de façon à la couvrir en entier. Ses déplacements doivent se faire **en périphérie** de la zone à surveiller.

La visibilité des surveillants

Tous les surveillants portent le dossard de surveillance, ce qui rassure :

- les élèves qui auraient besoin de l'aide d'un adulte;
- les surveillants qui auraient besoin de l'aide d'un collègue;
- les observateurs en périphérie (parents et citoyens).

Le rôle actif et bienveillant des surveillants

Dans le but de maximiser la surveillance et les interventions dans la cour, on suggère aux adultes d'être actifs et bienveillants, c'est-à-dire :

- de prévenir les comportements et les situations à risque;
- d'intervenir de façon systématique afin d'éviter l'escalade de conflits et d'assurer une sécurité maximale des élèves;
- d'intervenir auprès des élèves qui ne respectent pas le code de vie et d'informer la direction de l'école des cas difficiles selon la procédure déterminée dans le plan de lutte pour prévenir l'intimidation et la violence à l'école;
- d'éduquer les élèves aux conduites sécuritaires et pacifiques;
- d'entrer en relation avec les élèves présents dans sa zone de manière positive;
- d'adopter un comportement amical et ouvert, axé sur la confiance et le respect (établir un contact positif et renforcer régulièrement les bons comportements).



OUTIL 42

Exemple d'un plan de surveillance stratégique

ENTRÉE DU MATIN : 8 H 05 À 8 H 20	
MODALITÉS À L'INTÉRIEUR	MODALITÉS À L'EXTÉRIEUR
8 h 15 à 8 h 20 - Le personnel est présent à l'endroit désigné (escaliers, paliers ou corridors) pour accueillir les élèves. - Il supervise tous les élèves et s'assure qu'ils se déplacent calmement. NOTE: Les élèves qui désirent boire de l'eau ou aller aux toilettes doivent le faire avant de se diriger vers leur classe.	8 h 05 à 8 h 15 Nombre d'enseignants : 4 - Ils enfilent leur dossard avant leur arrivée dans la cour d'école afin d'être facilement repérables. - Ils se trouvent dans leur zone de surveillance dès le début de leur période de surveillance et s'y déplacent régulièrement. - Ils jouent un rôle actif et bienveillant, comme prévu dans le plan de surveillance (voir <i>Rappel des modalités de surveillance</i> à la page 2 de ce plan). - Ils s'assurent de terminer toute intervention disciplinaire et, si nécessaire, d'informer l'enseignant de l'élève fautif. Au son de la cloche (8 h 15): - Un enseignant s'assure que les élèves arrêtent le jeu et se placent en rang sans tarder. - Un enseignant se place à la porte et s'assure que les élèves entrent calmement. - Un enseignant entre et se place au bas de l'escalier pour superviser l'entrée des élèves. - Les élèves se placent en rang, deux par deux, et entrent calmement dans l'école. - Un enseignant se place à la fin du rang pour s'assurer que l'entrée des élèves se fasse calmement et qu'aucun élève ne reste dans la cour d'école. Il ferme ensuite la porte et s'assure qu'elle est bien verrouillée.





OUTIL 42

Exemple d'un plan de surveillance stratégique

RÉCRÉATION : 10 H 05 À 10 H 20	
MODALITÉS À L'INTÉRIEUR	MODALITÉS À L'EXTÉRIEUR
En préparation pour la récréation : - S'il y a lieu, prendre connaissance de l'organisation de la récréation (horaire d'utilisation des appareils et des équipements de jeu, horaire d'inscription aux jeux, horaire d'animation, etc.). - Encadrer l'habillage et les déplacements des élèves. Au son de la cloche (10 h 05) : - Les enseignants s'assurent que les élèves descendent les escaliers calmement et ils les accompagnent jusqu'à la sortie (ils doivent s'assurer de la présence d'un surveillant AVANT de faire sortir les élèves). - Des jeunes leaders (agents de circulation) s'assurent que les élèves marchent calmement jusqu'à la porte de sortie. NOTE : Les élèves doivent aller aux toilettes ou boire de l'eau avant leur sortie. Pour le personnel qui surveille les toilettes : - S'assurer que les élèves se comportent calmement. - Diriger les élèves vers la sortie le plus rapidement possible. - S'assurer qu'il ne reste plus d'élèves dans les toilettes avant de quitter son poste. Pour le personnel qui surveille à la récréation : - Établir une procédure pour le retour en classe des élèves. - Préparer les élèves un peu plus tôt de manière à être à l'extérieur pour 10 h 05.	Nombre d'enseignants : 4 - Ils enfilent leur dossard avant leur arrivée dans la cour d'école afin d'être facilement repérables. - Ils se trouvent dans leur zone de surveillance dès le début de leur période de surveillance et s'y déplacent régulièrement. - Ils jouent un rôle actif et bienveillant, comme prévu dans le plan de surveillance (voir <i>Rappel des modalités de surveillance</i> à la page 2 de ce plan). - Ils s'assurent du respect des règles établies et de l'horaire d'utilisation des appareils et des équipements de jeu qui sont affichés à la sortie. - Ils s'assurent de terminer toute intervention disciplinaire et, si nécessaire, d'informer l'enseignant de l'élève fautif.
ENTRÉE DES ÉLÈVES APRÈS LA RÉCRÉATION : 10 H 20 À 10 H 25	
MODALITÉS À L'INTÉRIEUR	MODALITÉS À L'EXTÉRIEUR
10 h 20 à 10 h 25 : - Le personnel est présent à l'endroit désigné (escaliers, paliers ou corridors) pour accueillir les élèves. - Il supervise tous les élèves et s'assure qu'ils se déplacent calmement. NOTE : Les élèves qui désirent boire de l'eau ou aller aux toilettes doivent le faire avant de se diriger vers leur classe.	Au son de la cloche (10 h 20) : - Un enseignant s'assure que les élèves arrêtent le jeu et se placent en rang sans tarder. - Un enseignant se place à la porte et s'assure que les élèves entrent calmement. - Un enseignant entre et se place au bas de l'escalier pour superviser l'entrée des élèves. - Les élèves se placent en rang, deux par deux, et entrent calmement dans l'école. - Un enseignant se place à la fin du rang pour s'assurer que l'entrée des élèves se fasse calmement et qu'aucun élève ne reste dans la cour d'école. Il ferme ensuite la porte et s'assure qu'elle est bien verrouillée.



OUTIL 42

Exemple d'un plan de surveillance stratégique

DÎNER : 11 H 15 À 12 H 30

PRÉPARATIFS

11 h 10 : Arrivée du personnel des services de garde et de surveillance des dîneurs

- Dès son arrivée à l'école, le personnel prépare tout le matériel nécessaire :
 - Émetteur-récepteur portatif
 - Dossard
 - Matériel pour la cour d'école
 - Trousse de premiers soins
 - Listes de présence des élèves
 - Bacs de jeux (s'il y a pluie ou grand froid)
- Il prend connaissance des messages importants auprès du technicien du service de garde.
- Il vérifie, dans le cartable au secrétariat, s'il y a des élèves absents.
- Les intervenants qui seront au gymnase apportent les repas chauds et placent les tables pour les élèves.
- Les intervenants qui seront dans les locaux apportent les repas chauds et se dirigent vers le local qui leur est assigné.
- S'il y a lieu, ils prennent connaissance de l'organisation des jeux (horaire d'utilisation des appareils et des équipements de jeu, horaire d'inscription aux jeux, horaire d'animation, etc.).

NOTE : Les enseignants accompagnent leurs élèves pour qu'ils aillent aux toilettes et se lavent les mains, puis les reconduisent dans le gymnase, dans leur classe ou dans la cour.

MODALITÉS À L'INTÉRIEUR (ÉLÈVES QUI DÎNENT EN PREMIER)

DÎNER DES PETITS (GYMNASE)

À partir de 11 h 35 :

- Les élèves qui ont terminé leur repas commencent à sortir. Ils sont accompagnés par trois adultes.
- Une personne accompagne les élèves responsables des bacs de boîtes à lunch jusqu'au 2^e étage. Elle dirige ensuite les élèves vers les toilettes, puis sort avec eux.
- Une personne reste dans le gymnase jusqu'à 11 h 40 pour faire sortir les derniers élèves. Elle informe alors les adultes responsables du 2^e dîner qu'ils peuvent entrer dans le gymnase.

DÎNER DES PETITS (CLASSES)

À partir de 11 h 50

- Les élèves (primaire) terminent leur dîner et sortent dans la cour accompagnés d'un adulte.

À partir de 11 h 55

- Les élèves (préscolaire) terminent leur dîner et sortent dans la cour accompagnés d'un adulte.

MODALITÉS À L'EXTÉRIEUR (ÉLÈVES QUI DÎNENT EN PREMIER)

- Surveillance dans la cour :**
11 h 35 à 12 h 30 (variable selon les groupes)
- Nombre de surveillants de dîner : 6**
- Nombre d'éducateurs du SDG : 11**
- Arrivée des enseignants : 12 h 25**
- Nombre d'enseignants : 3**
- Arrivée des marcheurs : 12 h 25**

Lorsque les adultes sortent avec les élèves :

- Ils enfilent leur dossard avant leur arrivée dans la cour d'école afin d'être facilement repérables.
- Ils se trouvent dans leur zone de surveillance dès le début de leur période de surveillance et s'y déplacent régulièrement.
- Ils jouent un rôle actif et bienveillant, comme prévu dans le plan de surveillance (voir *Rappel des modalités de surveillance* à la page 2 de ce plan).
- Ils s'assurent du respect des règles établies et de l'horaire d'utilisation des appareils et des équipements de jeu qui sont affichés à la sortie.
- Ils s'assurent de terminer toute intervention disciplinaire et, si nécessaire, d'informer l'enseignant de l'élève fautif.



OUTIL 42

Exemple d'un plan de surveillance stratégique

DÎNER DES GRANDS (GYMNASE) - ÉLÈVES QUI VONT DANS LA COUR EN PREMIER	
MODALITÉS À L'INTÉRIEUR	MODALITÉS À L'EXTÉRIEUR
À partir de 11 h 35 : - Une personne entre pour aller préparer les repas chauds. Ensuite, elle se place devant la porte du gymnase pour accueillir les élèves. Fin du dîner – déplacement vers la cour (vers 12 h) : - Une personne reste dans le gymnase et s'assure que tous les élèves qui quittent la salle déposent leur boîte à lunch et leurs souliers dans les bacs prévus à cet effet. Elle reste avec ceux qui n'ont pas terminé leur repas et les responsables des bacs. Elle sortira avec ces élèves une fois que les bacs de boîtes à lunch et de souliers auront été apportés dans les classes au 2^e étage. - Une personne se positionne dans le corridor pour s'assurer que les élèves qui ont terminé leur repas s'habillent calmement et se dirigent à l'extérieur accompagnés de deux adultes. - Une personne surveille le corridor et les toilettes, et s'assure que tous les élèves sortent dans la cour. 12 h 05 à 12 h 10 : - Deux adultes et deux élèves font le ménage du gymnase et les adultes rangent les tables.	Périodes de surveillance : 11 h 15 à 11 h 40 et 12 h à 12 h 30 Nombre de surveillants présents dans la cour : 4 NOTE : De 11 h 15 à 11 h 40, les élèves sont à l'extérieur et entrent dès que les élèves du 1^{er} dîner ont terminé. Lorsque les adultes sortent avec les élèves : - Ils enfilent leur dossard avant leur arrivée dans la cour d'école afin d'être facilement repérables. - Ils se trouvent dans leur zone de surveillance dès le début de leur période de surveillance et s'y déplacent régulièrement. - Ils jouent un rôle actif et bienveillant, comme prévu dans le plan de surveillance (voir <i>Rappel des modalités de surveillance</i> à la page 2 de ce plan). - Ils s'assurent du respect des règles établies et de l'horaire d'utilisation des appareils et des équipements de jeu qui sont affichés à la sortie. - Ils s'assurent de terminer toute intervention disciplinaire et, si nécessaire, d'informer l'enseignant de l'élève fautif. Au son de la cloche (11 h 40) : - À la cloche, les élèves se placent deux par deux et entrent en rang, par groupe du service de garde. - Une personne entre et dirige les élèves vers les toilettes pour le lavage des mains. - Une personne ramasse le matériel et un adulte s'assure qu'il ne reste aucun élève du 3^e cycle dans la cour avant de refermer la porte. - Les élèves doivent enlever leurs bottes et les ranger à l'endroit prévu (hiver). Ils doivent obligatoirement mettre leurs souliers avant d'entrer dans le gymnase. - Une personne reste près de la porte et fait entrer les élèves.
ENTRÉE DU MIDI : 12 H 30 À 12 H 35	
MODALITÉS À L'INTÉRIEUR	MODALITÉS À L'EXTÉRIEUR
12 h 30 à 12 h 35 : - Le personnel est présent à l'endroit désigné (escaliers, paliers ou corridors) pour accueillir les élèves. - Il supervise tous les élèves et s'assure qu'ils se déplacent calmement. NOTE : Les élèves qui désirent boire de l'eau et aller aux toilettes doivent le faire avant de se diriger vers leur classe.	Au son de la cloche (12 h 30) : - Les surveillants de dîner s'assurent que les élèves arrêtent le jeu, se placent en rang et entrent sans tarder. - Un enseignant se place à la porte et s'assure que les élèves entrent calmement. - Un enseignant entre et se place au bas de l'escalier pour superviser l'entrée des élèves. - Les élèves se placent en rang, deux par deux, et entrent calmement dans l'école. - Un enseignant se place à la fin du rang pour s'assurer que l'entrée des élèves se fasse calmement et qu'aucun élève ne reste dans la cour d'école. Il ferme ensuite la porte et s'assure qu'elle est bien verrouillée. NOTE : Les élèves qui désirent aller aux toilettes ou boire de l'eau doivent le faire avant de se diriger vers leur classe.



OUTIL 42

Exemple d'un plan de surveillance stratégique

RÉCRÉATION : 14 H 20 À 14 H 35	
MODALITÉS À L'INTÉRIEUR	MODALITÉS À L'EXTÉRIEUR
En préparation pour la récréation : - S'il y a lieu, prendre connaissance de l'organisation de la récréation (horaire d'utilisation des appareils et des équipements de jeu, horaire d'inscription aux jeux, horaire d'animation, etc.). - Encadrer l'habillage et les déplacements des élèves. Au son de la cloche (14 h 20) : - Les enseignants s'assurent que les élèves descendent les escaliers calmement et ils les accompagnent jusqu'à la sortie (ils doivent s'assurer de la présence d'un surveillant AVANT de faire sortir les élèves). - Des jeunes leaders (agents de circulation) s'assurent que les élèves marchent calmement jusqu'à la porte de sortie. NOTE : Les élèves doivent aller aux toilettes ou boire de l'eau avant leur sortie. Pour le personnel qui surveille les toilettes : - S'assurer que les élèves se comportent calmement. - Diriger les élèves vers la sortie le plus rapidement possible. - S'assurer qu'il ne reste plus d'élèves dans les toilettes avant de quitter son poste. Pour le personnel qui surveille à la récréation : - Établir une procédure pour le retour en classe des élèves. - Préparer les élèves un peu plus tôt de manière à être à l'extérieur pour 14 h 20.	Nombre d'enseignants : 4 - Ils enfilent leur dossard avant leur arrivée dans la cour d'école afin d'être facilement repérables. - Ils se trouvent dans leur zone de surveillance dès le début de leur période de surveillance et s'y déplacent régulièrement. - Ils jouent un rôle actif et bienveillant, comme prévu dans le plan de surveillance (voir <i>Rappel des modalités de surveillance</i> à la page 2 de ce plan). - Ils s'assurent du respect des règles établies et de l'horaire d'utilisation des appareils et des équipements de jeu qui sont affichés à la sortie. - Ils s'assurent de terminer toute intervention disciplinaire et, si nécessaire, d'informer l'enseignant de l'élève fautif.

ENTRÉE DES ÉLÈVES APRÈS LA RÉCRÉATION : 14 H 35 À 14 H 40	
MODALITÉS À L'INTÉRIEUR	MODALITÉS À L'EXTÉRIEUR
14 h 35 à 14 h 40 : - Le personnel est présent à l'endroit désigné (escaliers, paliers ou corridors) pour accueillir les élèves. - Il supervise tous les élèves et s'assure qu'ils se déplacent calmement. NOTE : Les élèves qui désirent boire de l'eau et aller aux toilettes doivent le faire avant de se diriger vers leur classe.	Au son de la cloche (14 h 35) : - Un enseignant s'assure que les élèves arrêtent le jeu et se placent en rang sans tarder. - Un enseignant se place à la porte et s'assure que les élèves entrent calmement. - Un enseignant entre et se place au bas de l'escalier pour superviser l'entrée des élèves. - Les élèves se placent en rang, deux par deux, et entrent calmement dans l'école. - Un enseignant se place à la fin du rang pour s'assurer que l'entrée des élèves se fasse calmement et qu'aucun élève ne reste dans la cour d'école. Il ferme ensuite la porte et s'assure qu'elle est bien verrouillée.



OUTIL 42

Exemple d'un plan de surveillance stratégique

FIN DES CLASSES : 15 H 30 À 15 H 35	
MODALITÉS À L'INTÉRIEUR	MODALITÉS À L'EXTÉRIEUR
15 h 30 à 15 h 35 : - Le personnel enseignant encadre l'habillage et le déplacement des élèves. - Le personnel enseignant attend le son de la cloche pour accompagner les élèves au service de garde ou vers la sortie. NOTE : Pour les élèves du préscolaire : s'assurer que l'enfant est avec son parent avant de le laisser quitter la cour d'école.	Surveillance aux autobus (15 h 35 à 15 h 45) : Nombre de surveillants à l'extérieur : 2 - Mettre son dossard avant l'arrivée dans la cour afin d'être facilement repérable. - S'assurer que les élèves se dirigent vers les autobus. - S'assurer que les élèves marcheurs quittent les lieux sans délai. - Les surveillants donnent le signal aux chauffeurs d'autobus pour indiquer le départ.

COMMENTAIRES



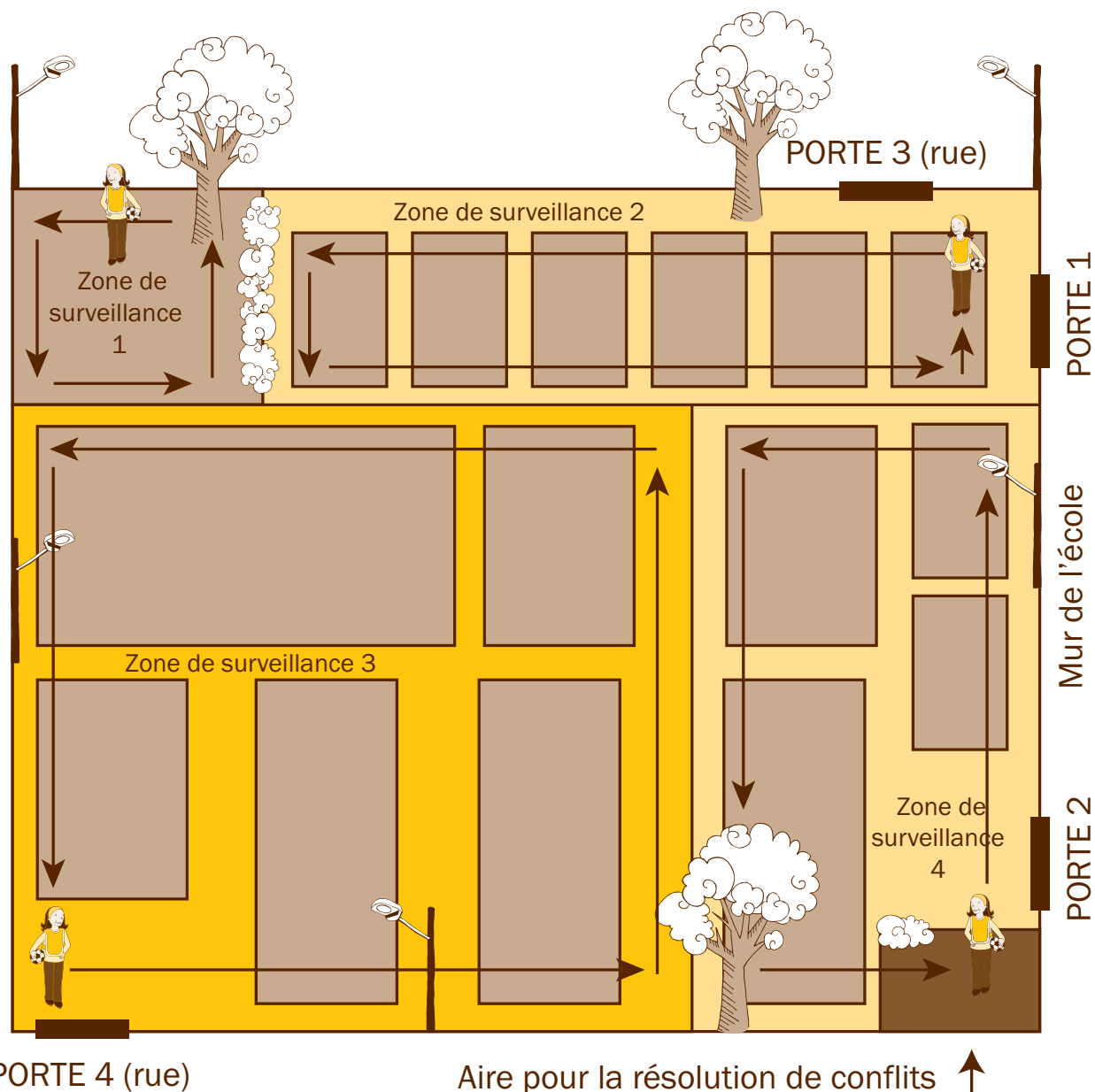
OUTIL 42

Exemple d'un plan de surveillance stratégique

PLAN DE LA COUR AVEC LES ZONES DE SURVEILLANCE

Saison : _____

Période d'activité : _____





OUTIL 42

Exemple d'un plan de surveillance stratégique

PROCÉDURES EN CAS DE MAUVAISES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

En cas de mauvaises conditions météorologiques

- La direction de l'école et le technicien du service de garde prennent la décision de tenir ou non les périodes d'activité à l'extérieur.
- La décision doit être annoncée à l'intercom ou dans les classes selon les modalités prévues.

NOTE : La Société canadienne de pédiatrie soutient qu'un enfant ne doit pas jouer dehors à des températures inférieures à -28 °C (sans facteur éolien).⁽¹⁸⁾ Voir l'outil 41, *Chartes de la température*.

Matin

- Dès 8 h 10, le personnel du service de garde envoie les élèves dans leur classe respective, où ils sont pris en charge par leur enseignant.
- Au même moment, un éducateur du service de garde s'assure de faire entrer les élèves marcheurs.
- Les élèves du préscolaire, inscrits au SDG, demeurent avec leur éducateur qui ira les reconduire dans leur classe respective.

À la récréation

- Les élèves demeurent dans leur classe et jouent calmement.
- Les enseignants restent dans leur classe et s'assurent du bon déroulement des activités.

Le midi

- Les élèves demeurent dans le local où ils ont mangé et jouent calmement.
- À 12 h 25, un éducateur du SDG s'assure de faire entrer les élèves marcheurs.
- À ce moment, le personnel du SDG envoie les élèves dans leur classe respective où ils sont pris en charge par leur enseignant.
- Les élèves du préscolaire, inscrits au SDG, demeurent avec leur éducateur qui ira les reconduire dans leur classe.

PROCÉDURE LORSQUE LE BALLON SORT DE LA COUR

- L'adulte va chercher le ballon.
- Si le ballon est envoyé à l'extérieur de la cour de façon volontaire, l'adulte intervient auprès de l'élève fautif.

PROCÉDURES EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident mineur (égratignure, saignement mineur) :

- L'adulte envoie l'élève blessé avec un autre élève pour laver la blessure. Il revient ensuite voir l'adulte qui lui met un pansement.

Accident majeur (coup à la tête, membre fracturé, saignement abondant, etc.) :

- Si l'élève blessé peut se déplacer, un adulte l'accompagne au secrétariat ou au bureau du technicien du service de garde. L'adulte doit aviser ses collègues qui surveillent avant de quitter la cour.
- Si l'élève ne peut bouger ou se déplacer, un adulte reste avec lui et un autre avise la direction (ou autre répondant en premiers soins) qui vient sur les lieux de l'accident.
- La direction évalue la situation et appelle le 911 au besoin.
- Les premiers soins sont prodigués.
- La secrétaire avise les parents.
- Un rapport d'accident est obligatoirement rempli.

GESTION DU PLAN DE SURVEILLANCE

Le plan de surveillance stratégique :

- est un constituant du plan de lutte pour prévenir l'intimidation et la violence à l'école;
- est remis à chaque membre du personnel;
- est révisé annuellement;
- est présenté au Conseil d'établissement au moment de la révision annuelle du plan de lutte pour prévenir l'intimidation et la violence à l'école.

Membres du comité de rédaction :

Date de rédaction : _____

Réviseurs :

Date de révision : _____



OUTIL 42

Plan de surveillance stratégique de l'école :

Année scolaire : _____



Description générale de l'école

Horaire d'une journée :	Membres de l'équipe-école :	HORAIRE DES COURS AM	HORAIRE DES COURS PM
_____	_____		
Entrée du matin :	Population scolaire totale :		
_____	_____		
Horaire du dîner :	Préscolaire :		
_____	1 ^{er} cycle :		
Entrée du midi :	2 ^e cycle :		
_____	3 ^e cycle :		
	Autres groupes :		

	Nombre d'élèves		
	à la récréation AM :		
	à la récréation PM :		

	Nombre d'élèves		
	au service de garde (SDG) :		
	Réguliers :		
	Nombre de dîneurs :		

RAPPEL DES MODALITÉS DE SURVEILLANCE

PONCTUALITÉ – POSITIONNEMENT ET DÉPLACEMENTS – RÔLE ACTIF ET BIENVEILLANT – VISIBILITÉ

La ponctualité des surveillants

Il est important que chaque surveillant soit à son poste selon l'horaire indiqué. Il appartient donc à chacun de déterminer ce qui lui convient pour être à l'heure, ou de prévoir une solution de rechange en cas d'incapacité de le faire.

Le positionnement et les déplacements des surveillants

(Vous référer à l'outil 40,
Croquis des zones de surveillance souhaitées)

Il est avantageux que chaque surveillant couvre une **zone spécifique de surveillance** et s'y déplace continuellement, de façon à la couvrir en entier. Ses déplacements doivent se faire **en périphérie** de la zone à surveiller.

La visibilité des surveillants

- les élèves qui auraient besoin de l'aide d'un adulte;
- les surveillants qui auraient besoin de l'aide d'un collègue;
- les observateurs en périphérie (parents et citoyens).

Le rôle actif et bienveillant des surveillants

Dans le but de maximiser la surveillance et les interventions dans la cour, on suggère aux adultes d'être actifs et bienveillants, c'est-à-dire :

- de prévenir les comportements et les situations à risque;
- d'intervenir de façon systématique afin d'éviter l'escalade de conflits et d'assurer une sécurité maximale des élèves;
- d'intervenir auprès des élèves qui ne respectent pas le code de vie et d'informer la direction de l'école des cas difficiles selon la procédure déterminée dans le plan de lutte pour prévenir l'intimidation et la violence à l'école;
- d'éduquer les élèves aux conduites sécuritaires et pacifiques;
- d'entrer en relation avec les élèves présents dans sa zone de manière positive;
- d'adopter un comportement amical et ouvert, axé sur la confiance et le respect (établir un contact positif et renforcer régulièrement les bons comportements).



ENTRÉE DU MATIN : _____	
MODALITÉS À L'INTÉRIEUR	MODALITÉS À L'EXTÉRIEUR
Heure: _____	Heure: _____
	Nombre d'enseignants : _____
	Au son de la cloche: _____

RÉCRÉATION AM : _____	
MODALITÉS À L'INTÉRIEUR	MODALITÉS À L'EXTÉRIEUR
En préparation pour la récréation :	Nombre d'enseignants : _____
Au son de la cloche : _____	
Pour le personnel qui surveille les toilettes :	
Pour le personnel qui surveille à la récréation :	

ENTRÉE DES ÉLÈVES APRÈS LA RÉCRÉATION : _____	
MODALITÉS À L'INTÉRIEUR	MODALITÉS À L'EXTÉRIEUR
Heure : _____ 	Au son de la cloche : _____



RÉCRÉATION PM : _____	
MODALITÉS À L'INTÉRIEUR	MODALITÉS À L'EXTÉRIEUR
En préparation pour la récréation : Au son de la cloche : _____ Pour le personnel qui surveille les toilettes : Pour le personnel qui surveille à la récréation :	Nombre d'enseignants : _____

ENTRÉE DES ÉLÈVES APRÈS LA RÉCRÉATION : _____	
MODALITÉS À L'INTÉRIEUR	MODALITÉS À L'EXTÉRIEUR
Heure : _____	Au son de la cloche : _____

FIN DES CLASSES : _____	
MODALITÉS À L'INTÉRIEUR	MODALITÉS À L'EXTÉRIEUR
Heure: _____	Surveillance aux autobus: _____ Nombre de surveillants à l'extérieur: _____

COMMENTAIRES

PLAN DE LA COUR AVEC LES ZONES DE SURVEILLANCE

Saison : _____ Période d'activité : _____

Saison : _____ Période d'activité : _____

GESTION DU PLAN DE SURVEILLANCE

Le plan de surveillance stratégique devrait être :

Membres du comité de rédaction :

Date de rédaction : _____

Nom des réviseurs :

Date de révision : _____





OUTIL 43

Schéma intégrateur de la cour d'école

Pour bien comprendre les étapes à franchir afin de revoir la cour d'école, ce schéma intégrateur propose une analogie comparant la démarche cour d'école à la construction d'une maison. En voici les étapes :

Étapes :

- Trouver l'emplacement idéal pour construire la maison et s'assurer que ce lieu est sécuritaire.
 - Dans la cour d'école, cela fait référence à l'**encadrement des élèves**, qui est à la base de toute la démarche.
- Choisir les matériaux qui seront utilisés pour construire la maison, s'assurer que ces derniers sont de qualité et conformes aux normes, déterminer la configuration et la superficie qu'aura cette maison et construire une fondation solide et durable.
 - Dans la cour d'école, cela correspond à l'**aménagement de la cour d'école**.
- Ériger les murs, déterminer le nombre de pièces, leurs dimensions et la vocation qui sera attribuée à chacune d'elles.
 - Dans la cour d'école, cela correspond à l'**organisation des périodes d'activité**.
- Choisir les couleurs et peindre les murs de la maison.
 - Dans la cour d'école, cela correspond à l'**animation de la cour d'école**.



Toutefois, malgré la construction de la plus belle et de la plus grosse des maisons, de la plus solide et de la mieux décorée, si nous n'avons pas la clé pour y entrer, nous ne pourrions jamais en profiter. De la même façon, nous ne pouvons améliorer la vie dans la cour d'école de manière efficace, cohérente et durable sans réunir les élèves, le personnel de l'école, les parents et les partenaires de la communauté pour amorcer une démarche.

La clé pour entrer dans cette maison représente donc la **mobilisation** de l'ensemble des acteurs du milieu scolaire.

SCHÉMA INTÉGRATEUR DE LA COUR D'ÉCOLE

DÉVELOPPER UNE VISION GLOBALE
DE LA COUR D'ÉCOLE



ÉTAPES ET OBJECTIFS DE CONSTRUCTION
POUR FAIRE DES CHOIX ÉCLAIRÉS

École :

1-MOBILISER

TROUVER LA CLÉ : MOBILISER LE MILIEU

OBJECTIF

Réunir les acteurs du milieu pour amorcer une démarche.



- Équipe-école
- Partenaires
- Élèves
- Comité

Notes



1- MOBILISER

2- SÉCURISER ENCADRER

ASSURER UN ENVIRONNEMENT **SÉCURITAIRE** :
OFFRIR UNE SURVEILLANCE OPTIMALE

OBJECTIF

Mettre en œuvre des mesures appropriées afin de créer un climat sain et sécuritaire.

- Population scolaire
- Rapport élèves-surveillants
- Modalités de surveillance
- Code de vie de l'école
- Mécanisme de résolution de conflits
- Programmes utilisés
- Implication du personnel des services de garde et de dîneurs
- Implication des élèves
- Problématique particulière
- Partenaires
- Particularités des saisons
- Sondages (personnel-élèves)
- Plan de surveillance stratégique
- Constance et cohérence dans les interventions

Notes



2- SÉCURISER ENCADRER

3- SÉCURISER AMENAGER

COULER LES **FONDTIONS** :
OFFRIR UNE COUR SÉCURITAIRE

OBJECTIF

Offrir un aménagement optimal et s'assurer que les aires et les appareils de jeu sont sécuritaires.

- ☐ État du terrain
- ☐ Superficie
- ☐ Clôtures
- ☐ Revêtement des surfaces de jeu
- ☐ Drainage
- ☐ Lignage
- ☐ Mobilier urbain
- ☐ Aire de repos
- ☐ Arbres et végétation
- ☐ Ombrage
- ☐ Appareils de jeu
- ☐ Sondages (personnel-élèves)
- ☐ Modules de jeu
- ☐ Inspection annuelle détaillée
- ☐ Inspection visuelle sommaire
- ☐ Entretien des aires et des appareils
- ☐ Norme CSA Z614-07
- ☐ Cas de blessures consignés
- ☐ Particularités des saisons
- ☐ Dénéigement
- ☐ Éclairage
- ☐ Problématique particulière
- ☐ Partenaires
- ☐ Implication des élèves

Notes



3- SÉCURISER AMENAGER

4- ORGANISER

ÉRIGER LES MURS DE SOUTIEN : ORGANISER SA COUR D'ÉCOLE

OBJECTIF

Offrir aux élèves des activités qui répondent à leurs goûts et à leurs besoins.

- Sélection et organisation des périodes d'activité
- Modèles de participation des élèves
- Programmation
- Regroupement des élèves
- Attribution des zones de jeu
- Rotation des jeux
- Regroupement des espaces de jeu et rotation des espaces de jeu
- Division par zones
- Matériel disponible
- Responsabilité du matériel
- Implication des adultes
- Enseignement des jeux
- Valorisation
- Implication des élèves
- Particularités des saisons
- Problématique particulière
- Partenaires
- Sondages (personnel-élèves)

Notes

A hand-drawn diagram of a schoolyard layout is sketched on lined paper. The diagram shows a rectangular area divided into several sections. Dimensions are written in pencil: '0'-0" on the left, '10' on the top, '14'-0" on the right, and '20'-0" on the bottom. A small circle with the number '4' inside is drawn near the top right corner. The drawing is done in pencil on a piece of lined paper that is slightly crumpled and has a scalloped edge on the right side.

4- ORGANISER

5

DÉCORER LA MAISON, METTRE DE LA COULEUR : ANIMER SA COUR D'ÉCOLE

OBJECTIF

Mettre de la vie dans sa cour
selon ses besoins.

- Implication des jeunes
- Sondages (personnel-élèves)
- Accès à du matériel
- Rôles : animateur, médiateur, secouriste, DJ, etc.
- Recrutement
- Formations et suivis
- Valorisation
- Banque de jeux
- Accompagnement des jeunes leaders



Notes

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal blue lines. On the right side, there is a green tree illustration and a yellow smiley face. The background is slightly faded, showing some faint outlines of buildings and trees.

5- ANIMER

6- RÉINVESTIR

CONSTRUIRE LE **TOIT** :
PROTÉGER LES INVESTISSEMENTS
DES INTEMPÉRIES



OBJECTIF

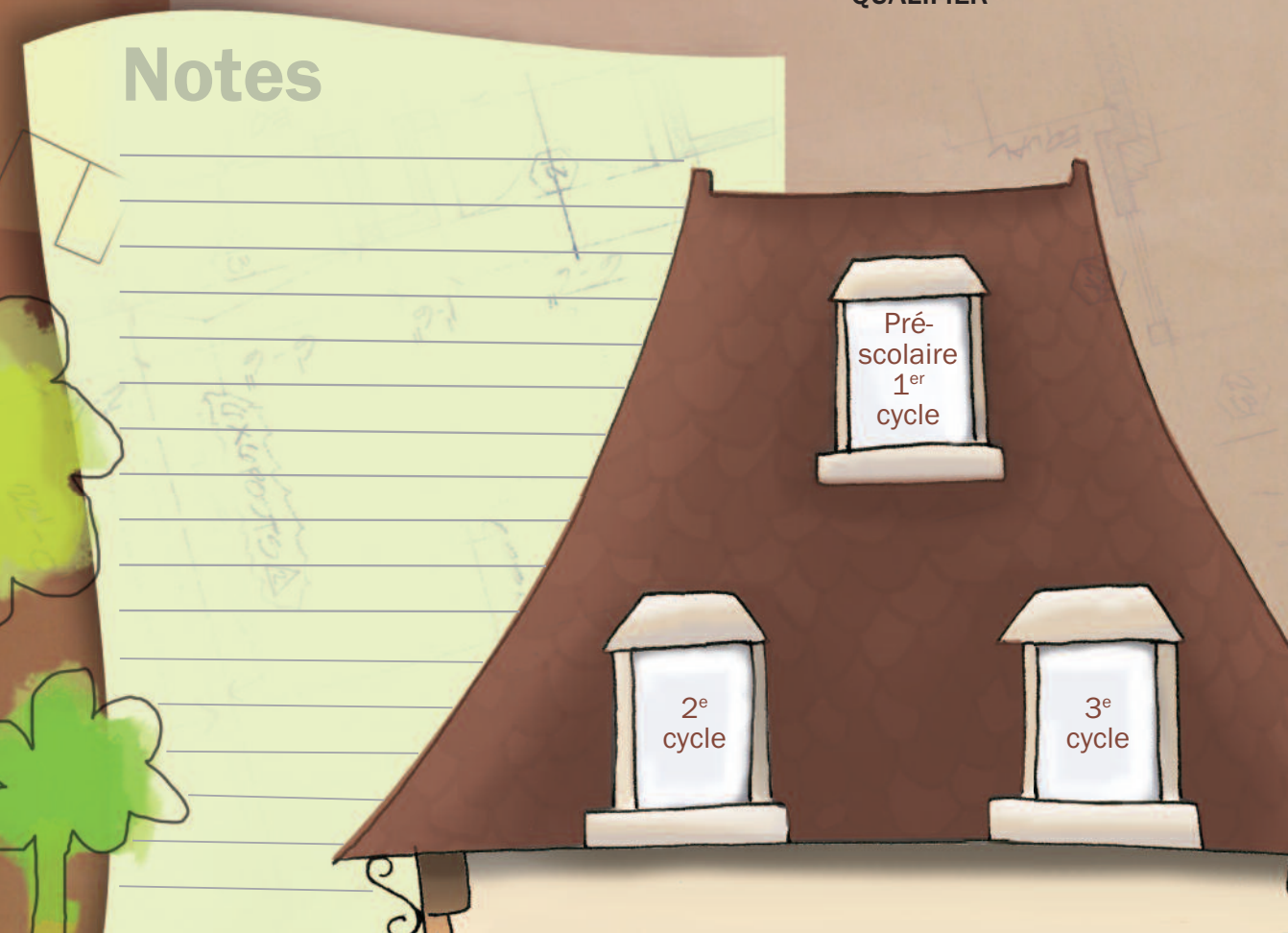
Proposer des activités pédagogiques
en lien avec la cour d'école.

- Domaines généraux de formation
- Compétences transversales
- Domaines d'apprentissages
- Plan de lutte pour prévenir l'intimidation et la violence à l'école

PROJET ÉDUCATIF ET PLAN DE RÉUSSITE :

- INSTRUIRE
- SOCIALISER
- QUALIFIER

Notes



6- RÉINVESTIR

Références

1. Auger, D., Beaulieu, H., Fish, M. et collaborateurs. 2002. *Ateliers de formation continue offerts aux surveillants d'élèves et au personnel en service de garde, Ateliers 1 et 2*. Estrie, Services régionaux de soutien et d'expertise de l'Estrie, Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, Commission scolaire des Sommets, Kino-Québec, 17 p.
2. Ayotte, V., Gagné, C., Malai, D., Poulin, C. 2009. *Une communauté mobilisée pour ses jeunes. Stratégies de promotion et de prévention*. Montréal, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 234 p.
3. Boivin, D., Chartrand, P., Rousseau, N., & Talbot, M.-J. 2010. *Guide d'interventions liées aux facteurs de protection pour prévenir et traiter la violence à l'école. Pour soutenir les écoles dans la mise en œuvre de leur stratégie locale d'intervention*. Élaboré par les agents de soutien régionaux en prévention et traitement de la violence. Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 55 p.
4. Carufel, C. 2012. *Formation pour le personnel du service de garde et les surveillants d'élèves : Animation des jeux, encadrement des élèves et organisation de la cour, Fiche 1*. Val-d'Or, Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.
5. Carufel, C. et Dionne, F. 2010. *Schéma intégrateur de la cour d'école, Développer une vision globale de la cour d'école*. Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 14 p.
6. Carufel, C., et Lacroix, D. 2012. *Plan de surveillance 2012-2013*. Val-d'Or, Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois. 3 p.
7. Côté, P., Pelletier, C. 2013. *Atelier-soutien pour l'élaboration d'un code de vie éducatif*. Montréal, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, 16 p.
8. Georges, P., Tozzi, R., Martin, D. et Doucet, C. 2004. *Le plan de surveillance stratégique à l'école. Guide de formation*. Montréal, Commission scolaire de Montréal, 66 p.
9. GOUVERNEMENT DU MANITOBA. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE. 2006. *Une approche à l'échelle de l'école pour favoriser la sécurité et l'appartenance : Prévenir la violence et le harcèlement*. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, division des programmes scolaires, 110 p.
10. M^e Carrières, Y. et M^e Meagher, H. 2001. *La responsabilité civile à l'école et la prévention des accidents. Notes de cours*. Conseil scolaire de l'île de Montréal, 76 p.
11. Palluy, J., Arcand, L., Choinière, C., Martin, C., & Roberge, M.-C. 2010. *Réussite éducative, santé et bien-être : agir efficacement en contexte scolaire. Synthèse de recommandations*. Montréal, Institut national de santé publique du Québec, 499 p.
12. Paquet-Gagnon, P.-A. 2004. *Étude qualitative intitulée « Ma récré préférée ». Rapport de recherche*. Sainte-Marie, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, 166 p.
13. QUÉBEC. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. 2004. *L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif, Avis au ministre de l'Éducation*. Commission de l'enseignement secondaire, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 26 p.
14. QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. 1994. *Sécurité dans les activités physiques en milieu scolaire : Document d'information*. Québec, ministère de l'Éducation, 105 p.
15. QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. 2009. *La convention de partenariat – Outil d'un nouveau mode de gouvernance. Guide d'implantation*. Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 14 p.
16. QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. 2009. *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble. Relevé de littérature* [document non publié]. Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
17. QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. 2009. *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble! Autoportrait des actions réalisées par l'école pour traiter et prévenir la violence. Questionnaire à l'intention des écoles primaires et secondaires. Document de soutien*. Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
18. SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PÉDIATRIE. *Santé et sécurité vs Observation de la température*. Adapté de : Environnement Canada et Child Care Watch, Iowa Department of Public Health, 3 p.
19. Sprague, J. R., Horner, R. H. 2002. *School Wide Positive Behavior Support. The Handbook of School Violence and School Safety: From Research to Practice*. Université de l'Oregon, 19 p.
20. Tardif, J. 1999. *Pour un enseignement stratégique. L'apport de la psychologie cognitive*. Éditions Logiques, 475 p.
21. Trudeau, H., Desrochers, C., Tousignant, J.-L. et collaborateurs. 1997. *Et si un geste simple donnait des résultats...* Éditions Chenelière, 182 p.

Documents électroniques

22. Beaumont, C. Université Laval à Québec. Chaire de recherche Sécurité et violence en milieu éducatif. Récupéré de <http://www.violence-ecole.ulaval.ca/>
23. Bissonnette, S. et coll. *Le Soutien au Comportement Positif (SCP) Positive Behavioral Intervention & Support (PBIS)*. [Diaporama électronique]. Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, Université du Québec en Outaouais. Récupéré de : http://www.rire.cteq.qc.ca/media/pdf/champs/2273_Mpm4.pdf
24. Gagnier, N. 2009. *Constance et cohérence dans la discipline*. Récupéré de <http://www.lapresse.ca/vivre/famille/dre-nadia/200904/27/01-850640-constance-et-coherence-dans-la-discipline.php>
25. Goudreault, M., Guimont, M.-H. 2014. *La cour, un laboratoire à ciel ouvert pour l'apprentissage du mieux vivre ensemble*. Revue Le Point sur le monde de l'éducation, 3(2). Récupéré de <http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/>
26. Martin, L. *Stimuler le pouvoir positif : Un antidote à l'intimidation*. [Diaporama électronique]. Manitoba, Building for the future. Récupéré de : <http://www.edu.gov.mb.ca>

